

Université Abderrahmane Mira de Béjaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème :

**Le partenariat Euro- Méditerranéen :
Cas de la Méditerranée occidentale « 5+5 »,
Enjeux et perspectives**

Préparé par :

- BENSIDHOUM Amal

Encadré par M^r :

Dr. LALALI Rachid

Année universitaire : 2021-2022

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

- *A la mémoire de mon regretté Père ;*
- *Ma Mère, Mes Frères et Sœurs, Mes beaux-parents ;*
- *Mon mari « Latif », mon fils « Iles » et ma « Alice » ;*
- *A tout mes proches et amis (es).*

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à Monsieur LALALI Rachid de nous avoir gracieusement fait bénéficier, tout le long de ce travail, de ces précieuses connaissances, de sa longue expérience dans le domaine de la science et d'avoir été disponible malgré son plan chargé.

Que l'ensemble des enseignants, qui ont contribué à notre formation, trouve ici nos sentiments de reconnaissance.

Enfin, nous ne terminons pas sans adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont collaboré avec leur aide scientifique et leur amitié afin que ce travail se réalise.

BENSIDHOUM Amal

Sommaire

Introduction générale	01
------------------------------------	----

Chapitre I : Les relations commerciales internationales

Introduction	03
Section 01 : Les déterminants du commerce mondial	04
Section 02 : Les alternatives de la libéralisation commerciale	14
Section 03 : Evolution des relations commerciales internationales	18
Conclusion	21

Chapitre II : Rétrospective historique des relations euro-méditerranéenne

Introduction	21
Section 01 : les relations avant 1995	22
Section 02 : La dynamique de Barcelone	24
Section 03 : Les contraintes et les perspectives du processus de Barcelone	35
Conclusion	39

Chapitre III : Le partenariat euro –méditerranéenne : Cas de la méditerranée occidentale « 5+5 »

Introduction	40
Section 01 : Présentation des deux parties partenaires en méditerranée occidentale	41
Section 02 : La base du dialogue des « 5+5 »	57
Conclusion	63

Chapitre IV : Les perspectives du partenariat euro-méditerranéen dans le cadre des « 5+5 »

Introduction	64
Section 01 : Le renforcement des moyens et des institutions du partenariat euro méditerranéens	65
Section 02 : La dynamisation des investissements directs étrangers vers le Maghreb	69
Section 03 : Les perspectives sectorielles	77
Conclusion	83

Conclusion générale	84
----------------------------------	----

Bibliographie

Liste des tableaux et graphique

Annexes

Tables des matières

Introduction générale

Depuis la chute du mur de Berlin, la tendance des débats en Europe est pour une grande part, entretenu par les flux d'immigration en provenance des pays du Maghreb. Ce débat est caractérisé par l'inquiétude. Le Maghreb est qualifié de «bombe à retardement» présente aux portes de l'Europe : forte croissance démographique, absence de démocratie, faible croissance économique, expansion du chômage et de la pauvreté. A la fois, ces composantes socioéconomiques expliquent et même justifient le désir très fort d'émigration notamment maghrébine vers l'Europe voisine.

Certains pays, comme La France et l'Espagne, s'entendent alors pour encourager l'Union européenne à s'intéresser un peu plus à la Méditerranée et à renforcer sa politique de coopération avec les pays de la rive sud. En novembre 1995, l'Espagne qui présidait alors l'UE réunit à Barcelone les quinze pays de l'UE et les douze pays tiers méditerranéens : Chypre, Malte, Tunisie, Algérie, Maroc, Egypte, Jordanie, Israël, Palestine, Liban, Syrie et Turquie. Ces vingt-sept Etats signent, après de difficiles négociations, la déclaration de Barcelone qui donna naissance au partenariat euro méditerranéen

Le «processus de Barcelone» concerne le politique, l'économique et le social, mais le rôle central de la mécanique est joué par le volet économique. Le consensus des vingt-sept Etats signataires de la déclaration de Barcelone souligne, alors, que l'ouverture et la libéralisation de ces économies favoriseront, à moyen terme, la libéralisation politique et la démocratisation des régimes. A Barcelone, les participants à la conférence reconnaissent la nécessité d'une coopération économique régionale.

Plusieurs années près la déclaration de Barcelone, force est de constater que les différents volets du partenariat ont avancé de façon très inégale. La dégradation des relations israélo-arabes a affecté le climat de confiance, seuls quelques programmes de coopération à vocation culturelle ont pu être concrétisés. Il n'y a que le second volet qui a connu quelques résolutions : la construction d'une zone de libre-échange et des coopérations économiques bilatérales est devenue les priorités. Le Maroc et la Tunisie, puis l'Egypte, puis Algérie et Liban ont définitivement ancré la zone de libre-échange entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, il faut relever que la coopération économique Sud-Sud est restée très faible. La seule initiative de coopération Sud-Sud est le processus d'Agadir initié par le Maroc en 2001 et qui a abouti, en 2004, à la signature d'un accord de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

Les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné des changements dans la conception européenne du partenariat euro méditerranéen. Bousculé par la question sécuritaire, au printemps 2004 les partenaires de Barcelone redéfinissent les grandes lignes d'une «vision stratégique commune». En parallèle, pour cette même préoccupation sécuritaire, les Américains lancent le projet du Grand Moyen-Orient qui définit une stratégie économique régionale et une démarche de démocratisation des régimes politiques des pays méditerranéens. L'Union européenne élargie met en place la «politique de voisinage». Son but est d'offrir un cadre de coopération amélioré aux pays qui n'ont pas de perspective d'adhésion à l'UE. Ainsi, le dialogue des « 5+5 » réunit les dix pays de la méditerranée occidentale : la France, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et Malte ; et l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, la Libye et le Maroc de la rive sud. L'intention est de créer un espace de prospérité fondé sur une intégration économique accrue, avec des relations politiques qui permettent une coopération transfrontalière « renforcée » et une logique conjointe de prévention des conflits.

Dans ce contexte, notre travail va s'intéresser à quelques questions principales notamment : **quels sont les enjeux et les perspectives du partenariat Euromaghreb (5+5) ? Quelle est la réalité du partenariat euro méditerranéen ? Qu'est ce qui justifie les tentatives de la relance du dialogue Nord –Sud en méditerranée occidentale ? Enfin, nous supposons que les regroupements régionaux semblent efficaces pour promouvoir la croissance et le développement durable. Notre objectif ultime est de ressortir les vrais enjeux économiques.**

Pour ce faire, le premier chapitre exposera les relations commerciales internationales : les déterminants du commerce mondial, les alternatives de la libéralisation commerciale et l'évolution des relations commerciales. Ensuite, le deuxième chapitre s'étalera sur le rétrospectif historique des relations euro-méditerranéen. Dans le troisième chapitre on présentera le partenariat Euro-Med : cas de la méditerranée occidentale « 5+5 ». Ainsi *l'analyse macroéconomique s'étalera de 1995 jusqu'à 2005 correspondants à deux périodes de financement (MEDA1 et MEDA2)*. Enfin, les perspectives de ce partenariat dans le cadre des « 5+5 » seront formulées dans le quatrième et dernier chapitre.

Chapitre I

Les relations commerciales internationales

Introduction

L'organisation des relations commerciales internationales a récemment oscillé entre la libéralisation multilatérale des échanges amorcée après la seconde guerre mondiale, et la multiplication des accords régionaux ; deux tendances, à priori, contradictoires. Alors même que la plupart des pays sont engagés dans des accords commerciaux régionaux, où projettent de le faire, cet engouement relance le débat parmi les théories de l'économie et les politiques quant au bien de tel choix.

Puisque on dispose d'une panoplie de lois qui régissent le commerce international, les déterminants macroéconomiques et microéconomiques feront l'objet de la première section de ce présent chapitre. Ensuite on évoquera les alternatives de la libéralisation commerciale sous ses différentes formes (multilatérale, régionale et unilatérale), et, surtout, quel choix de libéralisation à privilégier. Enfin, nous aborderons la portée du débat "régionalisme versus multilatéralisme" dans les relations commerciales internationales et ce, tout en soulignant la géopolitique derrière l'idée du régionalisme et le contexte commercial dans l'approche régionale.

D'une manière générale, le premier chapitre survolera les arguments permettant, à la fois, de vérifier et de corroborer l'idée unanimement admise de l'efficacité des regroupements régionaux basés sur le libre échange. Il sera question de mettre en exergue l'impact positif de la libéralisation commerciale (sur la croissance économique, et sur le développement durable) pris dans sa dimension régionale

Section 01 : Les déterminants du commerce mondial

Depuis près de deux siècles et demi les économistes ont développé un corpus théorique visant à décrire les lois qui régissent le commerce mondial. Les théories du commerce international visent à expliquer le volume et la composition des échanges internationaux. Mais, celles-ci ne relèvent pas d'une théorie intégrée et chacune possèdent des fondements spécifiques, alors, tout de même, on dispose de cette panoplie de théories qui nous permettra de déterminer le commerce international au niveau macroéconomique et au niveau microéconomique (voir le tableau N°01 : récapitulatif des déterminants).

1.1. Les déterminants macroéconomiques du commerce mondial

Le commerce international au niveau macroéconomique est déterminé (prévisible) à partir des caractéristiques des pays, à savoir : l'état de développement technologique de chaque pays, leurs dotations respectives en facteurs de production, leurs taille ainsi que la distance les séparant.

1.1.1. Les différences en techniques de production

Adam SMITH, en 1776, montrait que les pays échangent, entre eux pour bénéficier de leurs avantages absolus respectifs en termes de coût de production. Ensuite, en 1817, David RICARDO démontra qu'il était toujours bénéfique d'échanger et qu'il n'était pas nécessaire de posséder un avantage absolu pour le faire, en raison de l'existence du principe des « avantages comparatifs »; en se spécialisant dans la production de ce que l'on sait mieux faire, on produit un bien que l'on peut échanger, contre un autre bien, à un prix inférieur que si sa production est locale.

Selon Ricardo, les différences de coûts d'opportunités découlent des différences de techniques de production. Le coût d'opportunités est le prix ce à quoi l'on renonce, le prix de sacrifice des autres alternatives. Ainsi le théorème des coûts comparatifs stipule que chaque pays trouve avantage à se spécialiser et à

exporter des biens pour lesquels il dispose du plus fort avantage comparatif ou du moindre désavantage comparatif.

1.1.2. Les différences de dotations en facteurs de production

La théorie H.O.S (Heckscher, 1919, Ohlin, 1933, Samuelson, 1949) dit que les différences de coûts relatifs et donc de prix relatifs peuvent également résulter de l'abondance ou de la rareté relative des facteurs de production (Capital, travail,...). Les pays ont des intensités factorielles différentes, ceux qui sont dotés dans un facteur seront avantagés dans les produits « output » qui incorporent ce facteur « input », car celui-ci sera relativement bon marché. A travers les échanges de biens et services, les pays échangent en réalité des facteurs abondants contre des facteurs rares.

Le théorème de Rybczynski (1955) explique la dynamique des avantages comparatifs des pays ; à long terme, les avantages comparatifs évolueront en fonction des rythmes différents de l'augmentation des facteurs de production entre les divers partenaires à l'échange. La croissance d'un facteurs de production, à prix constant des produits, engendre une croissance absolue de la production des biens intensifs dans ce facteur et, aussi, une réduction absolue de la fabrication des biens intensifs dans l'autre facteur.

1.1.3. La taille des marchés

L'existence de rendements d'échelles croissants est, en soi, une bonne raison d'échanger, en l'absence des différences (en dotations de facteurs ou de techniques de production), du fait que la taille des marchés nationaux (qui envisagent l'ouverture) compte et cela en permettant de renforcer la différence des coûts par l'augmentation de la production plus rapidement que les unités de production (économies d'échelles internes), ou que la taille des industries (économies d'échelles externes). Smith avait montré que la division du travail accroît

l'efficacité en productivité, elle est essentielle pour la croissance des économies mais est limitée par la taille du marché.

En effet, « *les pays ont tendance à exporter les produits des industries pour lesquelles ils ont un grand marché* », (Krugman, 1980). La demande intérieure conditionne l'offre à l'exportation de deux façons : d'une part, lorsque les producteurs innovent tout en essayant de satisfaire la demande domestique ; d'autre part, ce bien ne va pas être exporté que s'il bénéficie d'économie d'échelle. Ainsi un pays peut utiliser son marché intérieur comme banc d'essai pour accroître son savoir-faire afin de pouvoir être en mesure d'exporter.

1.1.4. Effet gravitationnel

Les déterminants macroéconomiques évoqués jusqu'à maintenant expliquent les schémas de spécialisation, autrement dit, la nature et la composition de l'échange international. La théorie gravitationnelle est explicative du volume du commerce mondial. Cette théorie dicte que l'intensité des échanges entre pays dépend essentiellement de deux facteurs : 1) la taille relative des pays (PNB de l'exportateur, PNB de l'importateur), et, donc, de leurs demandes réciproques - plus la taille des pays est semblable plus le volume des échanges est élevé en présence de biens différenciés produits avec rendements d'échelle (Helpman et Krugman, 1985) -; et 2) de la distance les séparant ; cette dernière n'est pas seulement géographique, mais également économique (écart de PIB par habitant) et politique (distance artificielle : deux régimes politiques antagonistes peuvent faire barrières aux échanges entre eux.) ; il est évident que deux pays échangent moins quand une frontière les sépare, traduisant ainsi une absence d'une dynamique d'intégration au niveau politique .

En tout, et par rapport à ces déterminants macroéconomiques du commerce international, les échanges sont relativement plus intenses entre pays voisins, semblables et riches, qu'entre les pays distants, inégaux et pauvres.

1.2. Les déterminants microéconomiques du commerce mondial

En plus des caractéristiques des pays, les décisions des agents économiques jouent un rôle actif dans l'évolution du volume et de la composition des échanges. Les nouvelles théories du commerce international introduisent une *vision dynamique*. Elles montrent à quel point, en présence de rendement d'échelle, les politiques publiques et le comportement des firmes (innovations, délocalisations productives, stratégie de marché et différenciation des produits) déterminent le commerce mondial.

1.2.1. Le poids de l'histoire

a) L'effet permanent des chocs

Une fois des rendements croissants dynamiques ¹ établis, la structure du commerce international reste inchangée, car les changements de productivité relative conforteront cette structure du commerce. La productivité augmente plus vite dans la production d'un bien X (en spécialisation), alors, l'autre bien Y dont la productivité est en baisse sera produit dorénavant dans le pays partenaire, qui, lui, présente un avantage comparatif dans la production de ce bien. Mais, du fait même de ces effets d'économie d'échelle (effets d'apprentissage), des chocs temporaires peuvent permettre des gains de productivité telles qu'après dissipation de ces perturbations, le pays ne reviens pas à sa structure de production et de spécialisation initiale (naturelle).

En réalité, Krugman (1987), les chocs à effets permanents peuvent prendre la forme de politiques monétaires restrictive, de politiques protectionnistes ciblées ou d'envolée de matières premières. Ce modèle explique certains succès économique tel fut le cas du Japon : la protection des industries naissantes leur permet de se développer à l'abri de la concurrence internationale très rude. Cela consiste en la protection d'une branche afin d'accélérer l'augmentation de productivité jusqu'à

¹ Appelé aussi effets d'apprentissage qui traduit la maîtrise par l'homme de l'innovation nouvellement apportée. Ce gain de productivité devient manifeste lorsque le facteur humain devient compatible avec la nouvelle technique de production ou le nouveau procédé.

atteindre un avantages en coûts lui permettant de devenir compétitif. Ensuite, et progressivement, on peut passer à une autre branche. Ainsi une protection temporaire peut créer un avantage comparatif quasi-permanent.

b) les différences dans les conditions initiales de production

La présence d'économies externes tend à confirmer les structures existantes des échanges, quelques soient leurs origines : un pays qui, historiquement, produit un bien en masse, continuera à le produire ainsi, en dépit de pays concurrent pouvant produire potentiellement ce même bien à moindre coûts.

En effet, Krugman et Obstfeld en 1992, révèlent que du fait qu'un pays soit, historiquement, pionnier dans une industrie donnée, lui permet de le maintenir, alors même si un nouveau producteur arrive avec une potentialité, en acceptant le libre échange, il n'échangera pas le cap du pionnier. Par contre si le nouveau venu reste en autarcie, il produira juste pour satisfaire sa demande intérieure, le coût de production sera inférieur au prix des produits à l'étranger. Il serait alors en mesure d'entrer en concurrence avec le leader et de lui ravir des parts du marché mondial.

L'échange international n'améliore pas forcément le bien être des pays. L'ouverture à l'échange peut constituer une faiblesse, alors l'existence d'économie externe peut justifier la protection des industries naissantes de la concurrence étrangère du fait de l'existence du potentiel compétitif (List 1957).

c) Le patrimoine technologique et l'activité de recherche et développement

A long terme, le patrimoine technologique devient un déterminant du commerce international; si l'on considère deux pays ayant le même stock de capital de connaissance et des aptitudes similaires au départ, il peuvent après ouverture conserver des activités de R&D (recherche et développement) et à condition d'une allocation semblable de leurs ressources à long terme, ils parviennent alors à un taux d'innovation identique. Mais si pour des raisons

historiques ou une légère perturbation, l'un des pays innove à un taux supérieur même pour une brève période, à long terme, l'économie mondiale empruntera un chemin étroit de croissance équilibrée correspondant à la concentration de l'activité de R&D dans ce pays.

En l'absence de diffusion internationale de la technologie, le patrimoine technologique peut déterminer les schémas de spécialisation. Les pays en développement peuvent alors être soumis au phénomène du chemin « *once behind, always behind* » : qui laissera les pays en développement toujours derrière les pays développés et cela en l'absence du transfert technologique.

1.2.2. Les effets d'agglomération

Le trait le plus marquant de la géographie de l'activité économique est leur concentration sur de petits territoires. Krugman (1991) a élaboré un modèle pour expliquer la formation d'une activité industrielle au nord-est des Etats-Unis. L'industrie se concentre et les firmes ont intérêt à être proche les unes des autres. Chacune d'elles bénéficie d'économie d'agglomération, c'est à dire de gains de productivité dans la fabrication résultant de la proximité géographique avec les autres firmes. La formation d'une agglomération tiendra essentiellement à quatre facteurs à savoir : les économies d'échelles, les faibles coûts de transports, la taille du marché (la demande), la différenciation des biens.

En raison de l'existence de diverses sources de rendements croissants (économie d'échelle interne ou externe, effets d'apprentissages, effets d'agglomération) le commerce international est soumis à des phénomènes d'hystérésis (de temporisation) ou le poids de l'histoire à un rôle déterminant dans l'explication de ce que les pays produisent.

1.2.3. L'innovation

L'innovation microéconomique des entreprises confie une avance technologique et crée une situation de monopole d'exportation dans le secteur la concernant. Lorsque les entrepreneurs créent de nouveaux procédés, de nouveaux produits quelque soient les dotations en facteurs de leurs pays, ce dernier peut alors devenir exportateur de produits manufacturés. Les pays à dotations factorielles très similaires sont, ainsi, amenés à développer un commerce d'écart de technologie sectoriel dont son importance dépendra de la « vitesse d'imitation » par les partenaires commerciaux.

En effet, lorsque une innovation a lieu, le processus de l'imitation passe par des étapes pour la réalisation de cet écart technologique ; puisque l'imitation demande un certain délai les agents économiques demandent ce produit tant que celui-ci n'est pas imité « demand lag ». Progressivement la position de monopole disparaît quant les entreprises étrangères s'y mettent à le produire. Le délai d'imitation « imitation lag », dépend, selon le pays, des économies d'échelles, des coûts de transport, des tarifs douaniers, de l'élasticité du revenu ainsi que de la demande et de la taille du marché. Plus avancé dans le temps cela dépendra aussi d'autres facteurs de diffusion technologique tels que le régime de propriétés intellectuelles (si le jeu d'IDE ne compense pas cet inconvénient). Cependant, l'échange peut se poursuivre si l'entreprise innovatrice s'approvisionne d'un vaste marché, interne ou externe, lui permettant de conserver un avantage en coûts du fait des rendements d'échelles croissants.

Il est clair que la rareté relative de facteurs de production constitue un déterminant essentiel des échanges (HOS). Par conséquent, l'avantage technologique, qui permet d'innover, est fonction de l'importance des dépenses de la recherche et développement. Ainsi, Posner (1961) disait à propos du commerce basé sur l'apparition et la diffusion d'une technologie supérieure : *il est quelque*

chose de relativement désavantageux pour les pays technologiquement moins avancés².

1.2.4. Le cycle de vie des produits

La théorie du cycle de vie est récemment validée à un niveau fin et durable, et annonçant que « *la position de chaque pays est corrélée à ses performances économiques en termes de productivité et de taux de croissance* » (Feenstra et rose, 2000).

Comme nous l'avons souligné au paravent, Vernon en 1966, les innovations de produits se réalisent le plus souvent au sein de vastes et riches marchés tel qu'il en existe dans les pays avancés notamment aux Etats-Unis. Alors, les produits, les branches et les industries suivent un cycle biologique. Au fur et à mesure que le marché mûrit, leur fabrication est abandonnée par les pays innovateurs ; la concurrence reposera de nouveau sur les coûts de production, et la délocalisation respective vers d'autres zones de production, déterminé par les dotations en facteurs.

1.2.5. La différenciation des produits

Trois groupes paraissent lorsqu'on répartit les produits internationalement échangés :

Groupe 01 : Les biens échangés sur des marchés organisés ; essentiellement le pétrole, le café, le plomb...etc.

Groupe 02 : Les biens non échangés sur des marchés financiers mais possédant des prix références comme les produits chimiques.

Groupe 03 : Les biens différenciés sont les biens, de différents modèles et de qualités, produits par un même secteur, ils sont essentiellement des produits

²Johonson (1968, p.38).

manufacturés. Ils constituent des marchés distincts pour lesquels le flux d'échange est très faible et cela ne permet pas d'organiser un marché puisque ils sont inadéquats à compenser les coûts fixes des marchés organisés.

Par cette classification, on dira que les biens différenciés donnent lieu à des fabrications de qualités et de variété différentes. Grâce à l'innovation des entrepreneurs et les mutations technologiques les biens produits auront une tendance très diversifiée et surtout accélérée. En ce sens, le commerce est vu sous deux angles, à savoir : le commerce de variété et le commerce de qualité. Tel que :

a) Pour le commerce de variété (Chamberlin, 1933, Dixit, Stiglitz, 1977, Krugman, 1980)

Les nouvelles technologies de l'information renforcent la production d'une variété élevée d'un même bien sans augmentation importante en coûts. Cette flexibilité productive fait naître des économies de variétés qui s'ajoutent ainsi aux économies d'échelle.

b) Pour le commerce de qualité (Lancaster, 1966, Flam et Helpman, 1987)

Les biens de qualité sont déterminés par des caractéristiques objectives. Ils obéissent à la loi Ricardienne des avantages comparatifs par la possibilité que la spécialisation qualitative s'inscrive dans cette loi. Et dans une perspective dite *dynamique*, les spécialistes de l'économie internationale mettent en évidence l'existence d'un cycle de produit de qualité avec le remplacement d'un produit vieux de qualité par un nouveau.

1.2.6. L'interdépendance stratégique

Les prix des biens produits par des entreprises nationales monopolistiques peuvent avoir de grands écarts avec leurs coûts de production si celles-ci disposent

d'un pouvoir de marché où fixent le prix de vente. En régime de concurrence oligopolistique (souvent considéré réaliste lorsque la concurrence est imparfaite), les échanges internationaux peuvent avoir lieu même sans la présence de différences de coûts. A l'ouverture, les firmes seront en interdépendance stratégique, ça veut dire que si l'une des entreprises prenait une décision, celle-ci aura automatiquement un impact sur l'autre, chacune d'elles produit la quantité qui maximise son profit pour un marché qu'elle a déjà considéré. Dans ce cas, le commerce est appelé par Krugman « dumping réciproque », car les coûts de marge de chacune des firmes dans ce régime est moins considérable lorsque elles exportent ou qu'elles vendent à l'intérieur du pays.

Tableau N° 01 : Récapitulatif des principaux déterminants des échanges internationaux

DETERMINANTS	AUTEURS
<i>LES DETERMINANTS MACROECONOMIQUES</i>	
Différences technologiques	<i>Ricardo (1817)</i>
Différences factorielles	<i>Heckscher(1919), Ohlin(1933), Samuelson (1949)</i>
Taille des marchés	<i>Smith (1776), Linder (1961)</i>
Gravitation (taille des pays et distance)	<i>Tinbergen (1962)</i>
<i>LES DETERMINANTS MICROECONOMIQUES</i>	
Poids de l'histoire	
Effet permanent des chocs	<i>Krugman (1987),</i>
Conditions initiales de production	<i>Krugman et Obstfeld (1992)</i>
Patrimoine technologique	<i>Grossman et Helpman (1991)</i>
Effets d'agglomération	<i>Krugman (1991)</i>
Innovation	<i>Schumpeter (1934), Posner (1961)</i>
Cycle de vie du produit	<i>Vernon (1966)</i>
<i>DIFFERENCIATION DES PRODUITS</i>	
Qualité	<i>Lancaster (1966), Flam et Helpman (1987)</i>
Variété	<i>Chamberlin(1933), Dixit, Stiglitz, Krugman (1979)</i>
Interdépendance stratégique	<i>Brander et Krugman (1983)</i>

Section 02 : Les alternatives de la libéralisation commerciale

Dés qu'un pays désire libéraliser son commerce les trois alternatives suivantes lui y sont offertes :

2.1. La libéralisation commerciale multilatérale

En politique commerciale, lorsque un Etat cherche à réaliser ses intérêts et ses objectifs, à l'extérieur de ses frontières et en coopération avec d'autres Etats, on dit que ce dernier pratique le multilatéralisme. Dans ce contexte, pour un pays désirent libéraliser son commerce, la libéralisation commerciale multilatérale est la méthode d'organisation, fondée sur la non-discrimination entre les nations et entre les produits. Elle se fait à travers des négociations multilatérales et sous l'égide de l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui, en 1995, remplaça le GATT (General Agreement on tariffs and Trade, 1947).

En effet, la libéralisation commerciale internationale est conçue par l'OMC, celle-ci, comme organisation cumule des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, vise à favoriser le libre échange notamment le respect de règles en matières de politiques commerciales afin d'éviter les protections tarifaires ou non tarifaires, et par conséquent, toute nation désirent libéraliser sur la base du multilatéralisme doit en devenir membres.

2.1.1. L'accèsion à l'OMC

La voie d'aboutissement aux différents accords de l'OMC est la négociation. Celle-ci constitue un intérêt, et au même temps, un enjeu pour tous les pays notamment les pays en voie de développement car, ils ont l'impression d'être mis à l'écart des principaux groupes de négociations.

En gros, pour accéder à l'OMC suite à une demande d'accèsion émanant du gouvernement concerné, le conseil général établit un groupe de travail ouvert à tous les membres afin d'examiner ladite demande. L'état en question met alors un aide

mémoire (couvrant les aspects du système normatif en vigueur l'emprise du GATT) .Ce dernier est l'unique examen effectué par ce groupe de travail; parallèlement, les membres de l'OMC entament des négociations bilatérales avec l'Etat candidat à l'accession .Le groupe de travail termine ses travaux et établie un protocole d'accession. Les documents sont ensuite remis pour le conseil général pour adoption. Après modification, 30 jours de la fin de la procédure de ratification si celle-ci existe le candidats devient membre du premier défenseur du multilatéralisme (OMC)

2.2. La libéralisation commerciale régionale

La libéralisation commerciale régionale ou bilatérale, connue sous le nom du régionalisme, est le fait que certains pays signent des accords commerciaux sur une base régional. Ces derniers sont un processus réduisant la signification des politiques nationales dans l'objectif d'une intégration régionale³

2.2.1. Les étapes de l'intégration régionale

On peut construire une échelle d'intégration régionale. Le degré d'intégration est prononcé à chaque fois que l'on passe d'un échelon à un autre ; on trouve :

- **La Zones de Libre Echange (ZLE)**

Dans la zone de libre échange, chaque membre adhérent garde sa politique commerciale vis-à-vis des pays non partenaires. Cela au moment où des accords commerciaux entre les différents partenaires donnent lieu à des zones de commerce préférentielles.

- **L'Union Douanière (UD)**

En plus de l'élimination des barrières au commerce entre les partenaires dans la zone de libre échange, les pays contractants d'une Union Douanière adoptent un

³ Cours de 4^{ème} Economie International.

tarif commun extérieur (TCE).

- **Le Marché Commun (MC)**

Lorsque s'ajoute à l'Union Douanière la mobilité des facteurs de production entre les pays concernés, on qualifie cet ensemble de Marché Commun.

- **Le Marché Unique (MU)**

Le marché unique est une intégration plus poussée que le marché commun en harmonisant les règles et les normes.

- **L'union économique (UE)**

Avec un niveau de coordination très avancé dans toutes les décisions économiques, l'union économique inclue au moins une politique monétaire unifiée.

1.2. La libéralisation commerciale unilatérale

Le contrecoup de la libéralisation commerciale multilatérale est la libéralisation commerciale unilatérale. Elle est la politique d'un état qui ne s'appuie que sur ses forces en possédant une économie prospère, un haut degré d'avancement technologique ou de forces militaires.

En effet, il n'y a que les Etats superpuissants qui sont tentés de recourir à l'unilatéralisme. Autrement, les petites et moyennes puissances doivent, en un sens, s'incliner à la ligne du multilatéralisme, car, en termes de politique étrangère ; il vise davantage les compromis ainsi que l'observation des règles, des normes, des lois et surtout de préceptes internationaux. C'est pour cela que l'on peut proclamer la douceur du multilatéralisme par rapport à l'unilatéralisme.

1.4. Le choix de libéralisation commerciale

D'un point de vue économique, un accord régional est considéré inférieur en principe à la libéralisation multilatérale en raison des anomalies induites par le

traitement discriminatoire des partenaires, mais pas au point qu'il soit comparer avec l'unilatéralisme, puisque celui-ci comporte le risque de discrimination arbitraire et de protectionnisme qui pourrait nuire au système commercial multilatéral.

Cependant nous constatons que l'approche régionale est la forme la plus développée ces dernières années. Effectivement, à compter de la fin des années 80, le pacte unique européen signé en 1986, puis le traité de Maastricht sur l'union européennes en 1992. Ensuite, en Amérique du Nord, l'ALENA crée un vaste marché intégré et en Amérique du Sud, le MERCOSUR entama un processus similaire. Ce qui impose la nécessité de prendre en compte d'autres considérations conduisant, peut être, à un renversement qui offrirait une supériorité de l'approche régionale sur l'approche multilatérale.

En effet, les accords régionaux offrent une alternative au multilatéralisme. L'analyse traditionnelle de la libéralisation commerciale bilatérale ou régionale conduit que la discrimination entre les pays non partenaires donne lieu à une création et un détournement du commerce. Mais, il est possible de mettre sur pied un accord régional qui augmente le bien être si celui-ci n'affecte pas les termes de l'échange avec les pays non partenaires. [Toute en analysant le mouvement de régionalisation du commerce relativement au processus de mondialisation.]. Alors il faut mesurer (déterminer) la traduction de ce mouvement dans la géographie du commerce international

Section 03 : L'évolution des relations commerciales internationales

3.1. L'organisation des relations commerciales internationales

L'organisation des relations commerciales internationales a suivi durant les années 90 deux évolutions, a priori contradictoires :

D'une part, la fin de l'Uruguay Round, en 1993, et la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en 1995, réaffirment le choix de

l'après guerre en faveur de la libéralisation multilatérale du commerce. Les accords de Merrakech (1994) étendirent ainsi le champ de la clause de *la nation la plus favorisée* au service et au droit de propriété intellectuelle, ils renforçaient la procédure de règlement des différends. Depuis lors, les négociations commerciales internationales ont encore progressées. Elles se concluent par de nouveaux accords multilatéraux sur les échanges de produits des industries de l'information, de services de télécommunications et de services financiers.

Mais d'autres parts, au cours de la même période, les projets d'accords régionaux d'intégration se multiplient et, dans certains cas, se finalisent par des traités effectifs (ALENA, MERCOSUR, ASEAN, Southern African Development Community, Marché Unique et élargissement de l'Union Européenne).

Même si le débat sur le régionalisme est ancien, il est aujourd'hui de nouveau posé, alors même qu'en principe, les initiatives en suspens reposent sur une conception «ouverte», c'est-à-dire non préférentielle (non discriminatoire) du régionalisme.

3.2. La géopolitique du régionalisme

En 1993, KRUGMAN posait la question suivante : « *pourquoi l'administration CLINTON dépense autant d'énergie ... pour faire passer un accord à la fois impopulaire et sans grande importance du point de vue économique ?* » alors, il proposait la réponse suivante : « *le gouvernement Mexicain à besoin de l'ALENA et l'intérêt des Etats-Unis est d'aider ce gouvernement.* » (KRUGMAN, 1998) Bien évidemment, le facteur politique a joué un rôle moteur dans un certain nombre d'accords régionaux à commencer par la formation de l'Union Européenne. Il faut pourtant se garder cette facilité de recours à l'explication politique lorsque l'explication économique est « défailante ». On comprend bien que les Etats-Unis puissent craindre l'instabilité politique dans un pays frontalier aussi grand que le Mexique⁴, on saisi mal les éléments nouveaux qui

⁴ Krugman ne révèle pas que les américains substituent la migration des mexicains aux Etats-Unis d'Amérique par les investissements directs étranger au Mexique.

l'aurait rendu nécessaire à la fin du XX^e siècle plutôt que dans les trois décennies précédentes. Certes, stimuler la croissance économique peut être considéré comme un objectif intermédiaire astucieux d'une politique étrangère visant la stabilité politique, et pourtant, cet accord contenait des dispositions déstabilisatrices. L'argument politique dissimule peut être une approche plus générale et plus pertinente, qui fait que les accords régionaux est un bien international imparfaitement substituable avec les autres biens que proposent, par ailleurs, les grandes organisations multilatérales.

La mondialisation de l'activité économique, notamment l'ouverture sur l'extérieur, rend les opinions publiques plus sensibles à la notion de loyauté dans les relations internationales. Le défi posé à l'OMC est de veiller à ce que la libéralisation commerciale ne se traduise pas par des phénomènes de «moins-disant», qui situerait les règles du marché (règles de concurrence, protections du consommateur, droit de travail, normes sanitaires ...etc.) en dessous de leurs optimum. D'où la réserve souvent affichée par les spécialistes de l'économie internationale vis-à-vis du protectionnisme (Dumping; qu'il soit environnemental, social, fiscal ou concurrentiel.) Le considérant en déphasage par rapport à la réalité des accords régionaux qui, eux, ne se limitent pas à l'abaissement des tarifs, mais imposent aussi le respect de règles minimales qui restent nationales, dès lors quelles soient reconnues mutuellement à l'exemple de la «clause sociale» introduite dans l'ALENA, ou communautarisés (le cas des politiques de concurrences administrées au niveau régional dans l'union européenne.)

3.2. La régionalisation des échanges

La proximité géographique suscite un mouvement de régionalisation qui caractérise l'échange. Cette tendance naturelle est renforcée par la création de formes institutionnelles à l'échelle continentales. L'Europe est la plus avancée dans ce processus mais des tendances semblables sont apparues à travers le monde; le nombre des accords s'est multiplié. Le commerce intra régional a beaucoup

progressé : il s'élevait à 22.5 % en 1991, soit 1 % du commerce mondial, contre 13% en 1990. Les accords régionaux entre pays en développement semblent inopérant notamment ceux d'Afrique, car leurs économies sont peu complémentaires et les motifs d'échange sont limités. Mis à part de l'UE et de l'ALENA, le commerce intra zone demeure très faible au sein des autres régions du monde.

3.3.1. Le contexte commercial du régionalisme

Le régionalisme des deux dernières décennies s'inscrit dans un contexte commercial radicalement différent de celui des années 50 et 60, car il prend place dans un contexte mondial d'abaissement formidable des tarifs douaniers et de libéralisation commerciale extérieure ; en sorte que l'enjeu de la régionalisation actuelle ne relève plus du domaine tarifaire. Ceci explique que de plus en plus les accords de commerce régionaux cherchent à aller au-delà de la simple élimination des tarifs douaniers entre les membres, pour aborder des questions relatives à l'investissement, aux services, aux normes techniques aux procédures douanières, voire au commerce électronique⁵. La logique qui préside à la régionalisation n'est plus l'ouverture mais l'intégration

Conclusion

Les nations commercent les unes avec les autres pour bénéficier de leurs différences et de la complémentarité. Toutes fois, le stock de capital, la technologie et la force de travail sont essentiellement les trois facteurs déterminant de ces différences. Ainsi, l'ouverture à l'échange se traduit par un processus de spécialisation et par conséquent de différenciation au sein des économies. La différenciation en question ne touche pas seulement le commerce entre les pays mais aussi entre régions qu'elle soit au niveau national (infranational) ou au niveau supranational.

⁵ Voir la signature d'un accord de libre échange dit New Age entre le Japon et Singapour.

Il est clair, après cette brève présentation théorique, que la liberté du commerce est dans son ensemble, économiquement plus bénéfique que le protectionnisme. Toutefois, le libre échange n'est plus considéré comme la meilleure solution pratique, mais comme une solution raisonnable incluant différentes approches visant plusieurs objectifs.

L'enjeu du régionalisme actuel, la tendance de ces dernières années notamment la régionalisation du commerce, ne vise plus seulement le simple abaissement tarifaire mais aussi d'autres considérations qui constituent toute une intégration. L'Europe montre un exemple de réussite importante, voire le nombre d'accords régionaux qui se multiplie et d'autres qui s'envisagent dans une perspective mondiale, nous laisse à penser sur l'aboutissement de cette stratégie prédominante visant une perspective intégration.

Chapitre II

Rétrospective historique des relations Euro Méditerranéenne

Introduction

L'union européenne (EU) entend mener une politique au delà de ses frontières, au moyen d'actions extérieures, si ses activités concernent des territoires sur l'ensemble du globe, l'union européenne porte une attention particulière aux zones qui l'environnent. Parmi elles, la région méditerranéenne représente un enjeu déterminant du point de vue géopolitique, tant pour la stabilité du monde que celle de l'Europe. C'est pourquoi des relations particulières sont entretenues entre les pays tiers méditerranéens (PTM), et ce, depuis la création de la communauté européenne (CE).

L'évolution des relations entre les pays des deux bords de la mer méditerranéenne est caractérisée par des politiques différentes mais progressivement marquée par un point « tournant » barcelonais formulé en *processus de Barcelone*⁶. Alors, nous voyons utile de répartir ce chapitre (02) de rétrospective historique de ces relations en trois sections dont la première consiste à étudier les relations avant 1995 ; toutes en décrivant les relations exclusivement bilatérales des années 60 suivies par deux politiques méditerranéennes ; en 1972, dite *politique méditerranéenne globale*, en 1990, appelée *politique méditerranéenne renouvelée*. Puis, dans la deuxième section, nous présenterons la dynamique de Barcelone débutée à partir de 1995 ; sommet de Barcelone, innovations et actions. Enfin, dans une troisième section, nous allons essayer de faire apparaître les différentes limites du processus de Barcelone. L'objectif principal de ce deuxième chapitre est de voir en face la réalité des relations euro méditerranéennes.

⁶ En référence au sommet tenu le 27&28 Novembre 1995 à Barcelone et qui a réuni les 15 pays de l'UE ainsi que les 12 pays tiers méditerranéens.

Section 01 : Les relations avant 1995

1.1. Les relations bilatérales des années 60

Tout au long des années 60, les relations entre l'Europe communautaire et les pays tiers méditerranéens (PTM) étaient exclusivement bilatérales et aucun projet d'ensemble n'existait à cette époque. Ces relations étaient traduites par deux types d'accords du genre classique proposés par la communauté économique européenne (CEE) aux autres pays du bassin méditerranéen : d'une part, des accords d'associations proposés aux pays européens de la rive nord de la méditerranée dont l'objectif était la préparation de leurs éventuelles adhésions à la communauté économique européenne (CEE), ce groupe de pays était composé de l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Malte, Chypre et la Turquie. D'autre part des accords de coopération de nature essentiellement commerciale, proposés par la CEE au pays de la rive Sud et Est de la méditerranée (PSEM) à l'exception de la Libye.

1.2. La politique méditerranéenne globale

La première tentative d'une politique régionale en méditerranée remonte au début des années 70. Adoptée à Paris en 1972, par les six chefs d'états de la CEE d'alors, *la politique méditerranéenne globale* était axée sur les relations commerciales entre l'Europe d'alors et la Méditerranée. Elle est organisée autour de deux initiatives en faveur des PSEM à savoir; un libre échange asymétrique garantissant le libre accès aux produits industriels tiers méditerranéens dans le marché commun européen, leur concédant ainsi le même système de préférences commerciales qu'aux pays membres de la CEE et une proposition d'aides financière et technique destinées aux développements des économies des pays du Sud et de l'Est de la méditerranée.

Dans le cadre de cette politique, des accords de coopération ont été signés entre la CEE et huit des douze pays tiers méditerranéens, à savoir; l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, Israël, la Syrie, le Liban et la Jordanie. Les Accords de coopération sont entrés en vigueur en novembre 1978 (sept pays) et en janvier 1979 (Jordanie). Ils étaient accompagnés de Protocoles sur la coopération technique et financière qui

matérialisait la principale innovation de cette politique méditerranéenne globale à savoir l'introduction d'une relation d'aide au développement.

1.3. La politique méditerranéenne rénovée

En décembre 1990, le conseil européen (CE) avait modifié la politique méditerranéenne globale caractérisée par des concessions commerciales unilatérales en faveur des PSEM. Alors, il adopta une nouvelle politique méditerranéenne ; en baptisant *la politique méditerranéenne rénovée* et en proposant deux innovations importantes : premièrement, la proposition d'une Facilité d'Ajustement Structurel aux pays méditerranéens, conformément à la convention de Lomé IV (1991-1995), avec une enveloppe globale de 300 millions d'Euros, et ce, dans le cadre de la coordination avec les institutions de *Bretton Wood*. Deuxièmement, Le CE proposa une approche régionale de la coopération, articulée autour de deux points, à savoir : un dialogue et des actions de coopération régionale au sens politique, qui n'ont jamais vu le jour à cause des tensions entre les partenaires à l'exemple du conflit du Proche Orient et des programmes de coopération décentralisée, qui associaient les représentants de la société civile (collectivités locales, universités, PME/PMI...) de l'ensemble du bassin méditerranéen. Dans le cadre de cette nouvelle politique, en faveur de la méditerranée, l'action européenne est concentrée sur six domaines :

- ❖ soutien aux réformes économiques ;
- ❖ soutien à l'investissement privé ;
- ❖ croissance de l'aide financière bilatérale et communautaire ;
- ❖ maintien et amélioration de l'accès des pays méditerranéens au marché communautaire ;
- ❖ participation des pays méditerranéens à la démarche communautaire visant le Marché Unique ;
- ❖ renforcement du dialogue politique et économique « Euro Méditerranéen »

Les six (06) composantes forment alors le nouvel objectif assorti d'une aide quantitative plus importante qu' auparavant, devait tenter de répondre aux limites de l'action de l'Europe vis à vis de la méditerranée, en choisissant une approche volontairement régionale. Le sommet de Barcelone tenu en novembre 1995 confirme justement cette politique régionale globale et propose les bases d'un partenariat euro-méditerranéen rompant avec les régimes de concessions commerciales unilatérales, tout en étant accompagné d'un soutien financier conséquent.

Section 02 : La dynamique de Barcelone

2.1. Le sommet de Barcelone

Née à la fin de l'année 1994, et en se démarquant des précédentes politiques méditerranéennes de l'Union européenne, qui tenaient davantage de la coopération au développement que d'un partenariat sur un pied d'égalité, la dynamique de Barcelone vise à construire de nouvelles bases dans les relations entre l'UE et les PSEM, et ce, dans le contexte de la mondialisation et d'une intégration profonde de l'Union Européenne. Le point de départ du processus de Barcelone est la conférence des ministres des affaires étrangères des PSEM et ceux de l'UE tenue à Barcelone les 27 et 28 du mois de novembre 1995, en s'assignant l'objectif de la constitution d'un espace économique, politique et culturel à la mesure de l'importance stratégique du bassin méditerranéen, tel que formulé dans la déclaration finale du sommet de Barcelone. Le processus de Barcelone s'articule autour de trois volets :

a) *Volet politique et sécuritaire*

Il se fixe l'objectif de construire un espace commun de paix et de stabilité, en coordonnant les efforts de lutte contre le terrorisme islamiste qui menace la stabilité de la région et en réduisant les conflits et les tensions qui empoisonnent le bassin méditerranéen, tout en encourageant la démocratisation des systèmes politiques des PSEM et la promotion des droits de l'homme. L'une des expressions de ce volet est la mise au point d'une Charte euro méditerranéenne pour la paix et la stabilité.

b) *Volet économique et financier*

Ce volet est considéré comme le moteur de la dynamique euro méditerranéenne qui se fixe le but de construire une zone de prospérité partagée, en amorçant un développement économique durable par le moyen d'une coopération économique et financière et vise l'instauration d'une zone de libre échange (ZLE) à l'horizon 2010. Mais, contrairement à l'expérience d'autres politiques de régionalisation (ALENA & ASEAN), les produits agricoles ne sont pas inclus dans l'accord.

c) *Volet social, culturel et humain :*

Sur ce point, les signataires de la déclaration de Barcelone s'engagent à renforcer leur coopération pour réduire les pressions migratoires vers l'Europe par le moyen des programmes de formations professionnelles et d'assistance à la création d'emplois en faveur des PSEM, comme ils s'engagent à garantir la protection des droits des migrants, légalement installés sur le territoire européen. La déclaration de Barcelone favorise le rapprochement entre les cultures du bassin méditerranéen, comme elle favorise les échanges entre les sociétés civiles constituant l'ensemble euro méditerranéen.

2.2. Les innovations de Barcelone

L'un des aspects les plus novateurs du processus de Barcelone est, sans doute, la mise en œuvre d'un double dialogue bilatéral et multilatéral portant sur les trois volets de la déclaration de Barcelone.

2.2.1. La coopération bilatérale

Sur le plan bilatéral, de nouveaux accords d'associations devront être signés avec tout les PTM en remplaçant les accords de coopérations signés durant les années 70. Ces accords d'association visent, entre autre, la promotion de la coopération économique et financière ainsi que la construction d'une zone de libre échange selon les normes de l'OMC ; comme ils visent la promotion du dialogue politique, des droits de l'homme et la démocratie dans la région.

Tableau n°02 : Présentation de l'état d'avancement des accords d'association

Pays	Conclusion de négociation	Signature	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Palestine	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	Mai 2002
Egypte	Juin 1999	Juin 2000	
Algérie	Décembre 2001	Avril 2002	Septembre 2005
Liban	Décembre 2001	Juin 2002	

Chypre, la Turquie et Malte ont signés les accords de la première génération (années 60 et 70).

Noterons l'existence de trois types d'accords euro méditerranéens, remontant aux différentes étapes de la construction de l'espace méditerranéen depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui.

- ✓ Accords d'association : au nombre de trois accords douaniers qui sont toujours en vigueur à la veille du 01 mai 2004, date d'adhésion officielle de Chypre et Malte à l'UE, les deux pays concernés par ces accords aux cotés de la Turquie.
- ✓ Accords d'association euro méditerranéens : représentant la nouvelle génération d'accords, ils se substituent aux accords de coopération signés au début des années 70 entre les PTM et la CEE. Cette nouvelle génération d'accords d'association constitue un élément déterminant dans la construction de la ZLE euro méditerranéenne. Mais contrairement à l'ancienne génération d'accords d'association, les pays signataires de ces accords ne seront pas candidats pour l'adhésion à l'Union Européenne.
- ✓ Accords de coopération : sont les protocoles de coopération signés durant les années 70, et qui sont toujours en vigueur pour les pays non signataires d'accords

d'association avec l' UE. Le tableau qui suit résume la diversité d'accords qui lient les PTM à l' UE.

Tableau n°03 : La diversité des accords liant les PTM à l'UE

Type d'accord	Pays concernés par l'accord avec l'UE
Accords d'association	Turquie, Malte, Chypre. (Malte a adhéré à l'UE le 01 mai 2004)
Accords d'association euro méditerranéen	Tunisie, Israël, Maroc, Palestine, Jordanie.
Accords de coopération	Algérie, Egypte, Liban, Syrie.

2.2.2. La coopération multilatérale

Dans les soucis d'encourager une coopération étroite entre les 27 pays partenaires Euro méditerranéens, le processus de Barcelone a initié la coopération régionale traitant des problèmes communs en mettant l'accent sur les complémentarités nationales. Ainsi, les programmes régionaux de MEDA complètent et renforcent les programmes bilatéraux. Ils couvrent des questions d'une grande diversité qui touchent aux trois volets du partenariat euro méditerranéen. Sur les plans économique et financier, la coopération régionale vise la construction d'un dialogue sur l'alignement des politiques sectorielle, favorise la coopération entre des entités non gouvernementales, et appui la création de la zone de libre échange EuroMed. Pour atteindre ces objectifs dans le contexte de la coopération régionale, le volet de Barcelone peut être divisé en deux grands domaines d'activité, chacun d'eux englobant différents programmes :

➤ Les programmes de dialogue économique, de transition économique et de développement de l'industrie et du secteur privé :

- ❖ Coopération entre PME ;
- ❖ Réseaux économique euro méditerranéen ;
- ❖ Réseau d'affaire UNIMED ;

- ❖ FEMISE : Forum euro méditerranéen des instituts économiques ;
 - ❖ Coopération industrielle euro méditerranéenne ;
 - ❖ Les activités de la Banque européenne d'investissement dans la région.
- Les programmes de soutien à l'environnement et aux infrastructures :
- ❖ Programme euro méditerranéen pour l'environnement ;
 - ❖ Programme euro méditerranéen pour la gestion de locale de l'eau ;
 - ❖ SEMID : système euro méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans les domaines de l'eau ;
 - ❖ La coopération euro méditerranéenne dans le secteur de l'énergie ;
 - ❖ EUMEDIS : Initiative pour le développement de la société de l'information euro méditerranéenne ;
 - ❖ NAPT : nouvelles approches en matières de politique des télécommunications chez les partenaires méditerranéens ;
 - ❖ La participation du secteur privé aux infrastructures méditerranéennes.

Concernant le volet politique et sécuritaire, et afin d'instaurer un climat de confiance pour la réalisation d'une zone de paix et de stabilité, des mesures de renforcement du partenariat sont mises en œuvre dans le cadre de la coopération régionale, financée par le programme MEDA :

- ❖ EuroMsSCo : le réseau euro méditerranéen des instituts de politique étrangère ;
- ❖ Gestion des catastrophes : coopération entre les services de protection civile ;
- ❖ Séminaire de Malte : le séminaire euro méditerranéen d'information et de formation pour les diplomates ;
- ❖ Le processus de paix au moyen orient.

2.2.3 Les organes du Processus de Barcelone

Par la nature des accords liant les partenaires, on distingue les instances multilatérales et les organes dépendant des accords d'association.

A. Les instances multilatérales

Se sont des réunions concernant tout les partenaires d'une manière multilatérale. Alors on différencie :

a) La Conférence Euro Méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères et Forum Civil :

Les ministres des affaires étrangères des pays euro méditerranéens se réunissent, théoriquement, tout les deux ans. En marges de la conférence des chefs de diplomaties, s'organisent des forums civils, regroupant des acteurs des sociétés civiles des pays partenaires, dont l'objectif est la contribution à la construction politique de la région.

b) Le Comité Euro-Med

Il est composé de 27 ambassadeurs des 27 pays partenaires sous la présidence de l'UE, le comité Euro-Med se réunit tout les trois mois. Le rôle principal de ce comité est d'assurer le suivi et la gestion régionale du processus de Barcelone.

c) Le Comité MED

Il est composé de représentants des états membres du partenariat euro méditerranéen. Sous la présidence de la commission européenne, en intervenant sur les programmes indicatifs, le comité MED joue un rôle central dans la mise en œuvre des orientations nées des discussions et débat du comité Euro-Med

B. Les organes dépendants des accords d'association

Ces instances sont celles qui interviennent dans le cadre des accords d'association signés entre l'UE et chacun des partenaires méditerranéens.

d) Le Conseil d'association

Se réunit une fois par an au niveau ministériel, il regroupe des membres du conseil de l'UE, des membres de la commission européenne ainsi que des membres du gouvernement partenaire. Sous une présidence assurée à tour de rôle, le conseil d'association est en charge de toutes les questions soulevées par l'accord d'association notamment la question relative aux secteurs agricoles et des services.

e) Le Comité d'association

Regroupe la même composante que le conseil d'association, mais au niveau des fonctionnaires. Son rôle principal est la gestion et le suivi de l'accord d'association en question

2.2.4. Zone de libre-échange euro méditerranéenne

Par le moyen d'un soutien financier accru et d'une coopération économique renforcée, l'UE aide ces partenaires tiers méditerranéens à se préparer pour intégrer la future ZLE euro méditerranéenne, prévue à l'horizon 2010 ; l'instauration de la zone de libre échange passe par les négociations bilatérales d'accords d'associations entre l'Union Européenne et les partenaires tiers méditerranéens, selon le schéma suivant :

- 1) l'instauration de la zone du libre échange euro méditerranéenne se réalisera au cours d'une période de transition de 12 ans maximum, et ce, en conformité avec les dispositions de l'OMC.
- 2) au cours de la période de transition, citée, le marché des biens industriels des pays tiers méditerranéens s'ouvriront progressivement aux produits européens, sachant que ces derniers bénéficient déjà, dans le cadre d'accords antérieurs, de l'ouverture du marché commun européen ;
- 3) les produits agricoles ne sont pas inclus dans les accords, la libéralisation des échanges de ces produits se fera d'une manière progressive sur la base de l'application de l'accès préférentiel réciproque aux marchés ; il est prévu, aussi, de négocier une

plus grande libéralisation du secteur agricole 5 ans après les entrées en vigueur de l'accord d'association.

2.3. Les actions de financement du partenariat euro-méditerranéen

Afin de mettre en œuvre les programmes tracés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen deux types de financements sont élaborés :

2.3.1. Les mesures d'accompagnements financières (MEDA)

Etant le principal instrument financier de l'UE au service du partenariat euro méditerranéen, la ligne budgétaire MEDA prévoit des mesures d'accompagnement financières et techniques pour appuyer les réformes structurelles, économiques et sociales engagées dans les pays tiers méditerranéens, partenaires de l'UE.

Le règlement MEDA⁷ constitue le principal document régissant le programme MEDA. Adopté par le conseil des ministres de l'UE le mois de juillet 1996, le texte en question, indique les grandes orientations de ligne budgétaire, comme il établit les modalités de sa gestion.

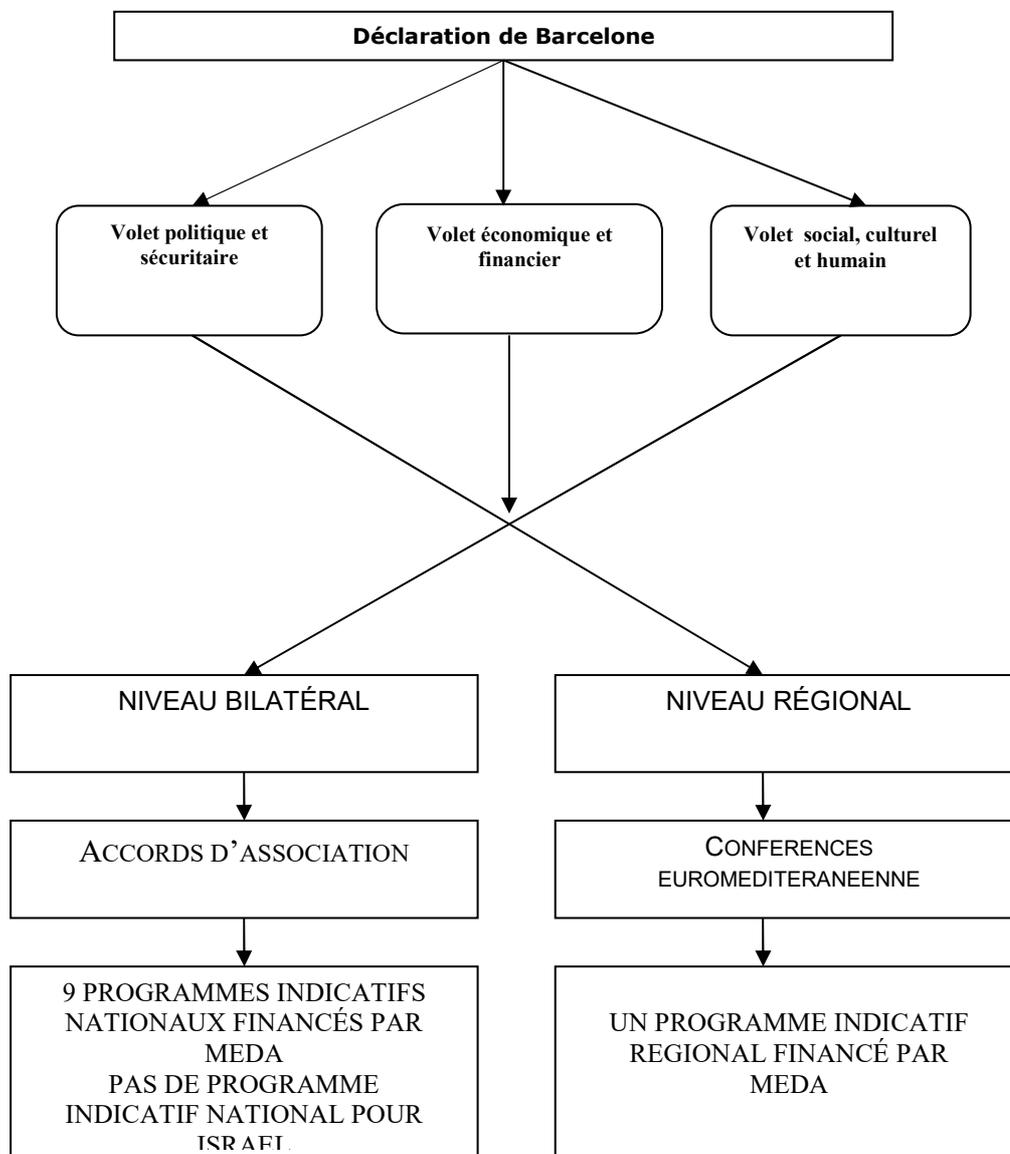
Relativement aux anciens protocoles financiers d'avant 1995, le programme MEDA se caractérise par quatre grandes innovations, à savoir :

- ***Le volume de la dotation financière*** : les dotations financières engagées dans le cadre du programme MEDA sont beaucoup plus importantes que celles engagées dans le cadre des anciennes politiques.
- ***Le caractère global du programme MEDA*** : l'enveloppe financière décidée dans le cadre de MEDA est globale contrairement aux anciens protocoles.

⁷ Règlement du Conseil Européen n°1488/96 du 23 juillet 1996 publié au JOCE n° L 189/1 du 30 juillet 1996.

- **La triple conditionnalité du programme MEDA** : les fonds MEDA sont soumis à 03 conditionnalités ; une conditionnalité économique relative aux réformes structurelles, une conditionnalité concernant le respect du calendrier des accords d'association et une conditionnalités qui concerne le respect des droits de l'homme.
- **Le caractère annuel des dotations de MEDA** : MEDA se caractérise par une programmation pluriannuelle⁸, mais il est sanctionné par des validations annuelles, d'où la possibilité de réaffectation des fonds.

Graphique n° 1 : Processus de Barcelone : schéma général d'organisation



⁸ MEDA I pour la période 1995-1999 et MEDA II pour la période 2000-2006.

Tableau n° 04 : engagement et paiement de MEDA en Millions d'Euro

MEDA I + II			
1995-2003			
	Engagement	Paiement	% P/E
Algérie	345,8	62,8	18,17 %
Cisjordanie/Gaza	388,8	288,3	74,15 %
Egypte	880,5	366,6	41,64 %
Jordanie	423,4	300,4	70,94 %
Liban	237,7	63,7	26,81 %
Maroc	1181,3	412,9	34,95 %
Syrie	181,7	20,8	11,44 %
Tunisie	734,6	411,7	56,04 %
Total bilatéral	4373,8	1927,3	44,06 %
Régional ^{oo}	1070,1	532,8	49,97 %
TOTAL	5443,9	2460,1	45,19 %

^{oo}Inclus l'assistance technique et l'allocation globale

Source : eurostat

Sur le volet de la coopération et du programme MEDA, on peut dire que, bien entendu, MEDA ne représente pas la solution à toutes les difficultés des partenaires. L'Algérie à titre d'exemple n'a bénéficié que de 18,17% de l'ensemble de l'engagement (345,8 millions euros). La dimension même de ces problèmes, qu'il s'agisse de la création d'emplois ou de la nécessité de combler l'écart de revenus avec l'Europe (qui est de 1 à 10), est telle que MEDA seul ne suffirait en aucun cas à les résoudre. Les réformes nécessaires, tant au niveau économique qu'au niveau du filet social, des politiques d'éducation, de l'alphabétisation et de l'intégration des femmes requièrent des efforts importants, des réponses complexes et des décisions critiques. Elles demanderont encore beaucoup d'efforts, d'argent et de peine avant que l'on puisse au moins réduire l'écart existant entre le sud de la Méditerranée et l'Europe.

2.3.2. L'action de la Banque Européenne d'Investissement

A l'action de MEDA s'ajoute celle de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), qui propose des prêts et des produits financiers. Les prêts concernent généralement les dépenses liées à la réalisation d'infrastructures, notamment dans le domaine environnemental.

Tableau N° 05 : Prêts de la BEI par pays entre 1995 et 2001 (en millions d'euros)

Pays	Montant des prêts	Pourcentage
Algérie	1.483	16,6
Chypre	485,8	5,4
Egypte	1.549	17,3
Israël	44,8	0,5
Jordanie	408,6	4,6
Liban	446	5
Malte	37,8	0,4
Maroc	1.508	16,8
Palestine	193	2,2
Syrie	210,7	2,4
Tunisie	1.081,4	12,1
Turquie	1.508,4	16,8
Total	8.956,5	100%

Source : construit à partir des données de la banque européenne pour l'investissement, 2002.

En 2001, les activités de prêt en faveur de ces pays ont été marquées par la priorité donnée à la protection de l'environnement (dans le secteur d'eau), qui a absorbé 34% du montant total des prêts. En particulier la BEI a octroyé des prêts pour assurer l'approvisionnement en eau potable dans 70 collectivités locales marocaines de dimension moyenne, en Tunisie (région du Sahel) et du grand Alger, ainsi que pour moderniser la gestion des eaux usées en Turquie et en Egypte. Les prêts de la BEI pour des projets visant à la réhabilitation de situations environnementales dégradées,

bénéficient d'une bonification d'intérêt de 3 %, financée sur ressources budgétaires de l'Union.

Section 03 : Les contraintes et les perspectives du processus de Barcelone

3.1. Les contraintes du processus

Près de dix ans se sont écoulés depuis la conférence euro méditerranéenne de Barcelone, point de départ du processus. Le bilan des actions concrètes menées depuis dans ce cadre est beaucoup moins que l'on espérait. En tout cas, il est assez loin de se situer des espérances exprimées à l'époque par les « tuteurs » de cette initiative globale. La relative faiblesse des moyens financiers mis en œuvre n'explique pas seule l'absence de résultats tangibles, mais d'autres contraintes (politiques, économiques et autres) rend l'avancée du processus de Barcelone vraiment limité.

3.1.1. Les contraintes politiques et institutionnelles

La multitude des conflits politiques dans la région MEDA agit directement ou indirectement sur le degré d'intégration économique. La question du Sahara occidental, les multiples conflits territoriaux non encore résolus, ainsi que les différences idéologiques des décideurs réduisent considérablement l'espoir de voir s'installer à court terme un dialogue constructif. Même le cadre qui devait réunir les pays maghrébins, en l'occurrence l'UMA, n'a pas été épargné. Il souffre de blocages institutionnels multiples paralysant la prise de décision.

Bien que le processus de paix au Proche-Orient soit distinct du processus de Barcelone, ses blocages et sa faible progression ont ralenti significativement la coopération régionale en général. L'importance de ces problèmes était telle qu'elle pouvait remettre en question la détermination politique des deux parties à atteindre les buts fixés en 1995. En 2000, la Commission européenne a lancé une initiative destinée à donner un nouvel élan au processus de Barcelone. La Commission européenne semble assumer méditerranéens doivent intensifier leurs efforts en vue de la transition politique et économique.

3.1.2. Les contraintes économiques

L'asymétrie économique caractérise ce partenariat. En effet, devant une entité institutionnellement unifiée et économiquement solide, l'UE en l'occurrence, se dresse une collection de pays tiers méditerranéens (PSEM) isolés, économiquement très faibles.

- ✓ Les difficultés rencontrées par certains des PSEM à accélérer le processus de leurs transitions économiques et à introduire des réformes stipulées dans les accords d'association avec l'UE.
- ✓ Les flux commerciaux entre les PSEM restent très faibles et le niveau des IDE de l'UE dans la région méditerranéenne reste peu élevé, bien inférieur aux flux d'investissements dont bénéficient d'autres régions du monde.
- ✓ La mise en œuvre du programme MEDA a été entravée par la complexité des procédures, aussi bien au niveau de la commission européenne qu'au niveau des pays partenaires euro méditerranéens.
- ✓ Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des accords d'association et dans le respect des conditions en raison des incompréhensions engendrées par les réformes socio-économiques.

Les principales réflexions sur la mise en place des mécanismes de libre échange par le biais d'un accord d'association sont en vue de maximiser la rentabilité du processus d'intégration et de diffuser ses effets sur tous les acteurs qui y participent les perspectives qui suivront, de l'avis de plusieurs experts du domaine, peuvent être porteuse d'énormes avantages au processus.

3.2. Les perspectives du processus de Barcelone

L'idée de la relance du processus de Barcelone est devenue impérative surtout après les attentats du 11 septembre 2001. Mais cette relance ne peut aboutir sans la prise en considération des contraintes citées et leur dépassement ne peut se faire sans :

A) Développer la coopération politique et Sécuritaire

- ✓ Aider dans le règlement du conflit Israélo-palestinien, par le soutien de l'application de la feuille de route adoptée en décembre 2002.
- ✓ La participation de l'Europe à la stabilisation et la démocratisation de l'Irak.
- ✓ Le prolongement et l'approfondissement du dialogue euro méditerranéen sur les questions sécuritaires et l'adoption de la charte de sécurité euro méditerranéenne dans la perspective de l'après processus de paix au moyen orient. Et sur ce point, il est opportun de rechercher des complémentarités avec le dialogue méditerranéen de l'alliance atlantique.
- ✓ L'approfondissement dans le cadre du dialogue politique entre les partenaires euro méditerranéens de la coopération en matière de justice et des affaires intérieures, la circulation des personnes ainsi que l'intégration sociale des migrants.
- ✓ Le développement de coopération dans le domaine de lutte contre le terrorisme et les activités illégales.

B) Dépassez le cadre du processus de Barcelone dans le domaine économique

- ✓ Offrir un plus grands accès au marché européen à tous les produits des pays tiers méditerranéens, notamment les produits agricoles.
- ✓ Appuyer les processus d'intégration sub-régionaux tel que le processus d'Agadir.
- ✓ Reporter la date de la construction de la zone de libre échange euro méditerranéenne prévue initialement en l'an 2010 /2012 afin de permettre aux pays concernés l'achèvement de leurs transitions économiques ainsi que la meilleure préparation de leurs économies respectives.

- ✓ Reconnaître la différence dans les rythmes de la transition économique de chaque pays tiers méditerranéen.

C) Créer une nouvelle dynamique euro méditerranéenne

Qui passe inévitablement par l'adoption d'un nouveau mode relationnel entre les l'UE et ses partenaires méditerranéens, en les associant d'avantages dans les processus décisionnels ainsi que dans l'élaboration des programmes régionaux dans le cadre du partenariat. Une institutionnalisation renforcée dans le cadre de cette nouvelle dynamique s'avère très importante et le projet de la création d'une banque euro méditerranéen pour l'investissement constitue une initiative qui aura un impact positif sur l'évolution futur du processus euro méditerranéen.

D) Valoriser le volet humain et culturel

Le capital humain doit être valorisé dans le cadre du processus de Barcelone, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation dans les pays du sud et de l'est de la méditerranée (PSEM). Le dialogue sur l'immigration dans la perspective de la nouvelle dynamique du processus euro méditerranéen sera traduit par la mise en place de l'observatoire euro méditerranéen sur l'immigration et la politique de l'octroi de visas de tourisme et d'emplois sera révisée.

La démocratie et la question des droits de l'homme dans les pays tiers méditerranéens forment des points importants dans le cadre du processus en question et ce par l'encouragement de l'émergence d'une société civile indépendante des gouvernements.

Conclusion

A l'aube des années quatre vingt dix, l'étendue des relations entre l'Union Européenne et ses partenaires de la Méditerranée ne suffisait plus. Elle devait se renforcer et s'élargir à des domaines autres que commerciaux, l'idéal en 1995 était de créer une zone de paix et de bien-être autour du bassin méditerranéen. Ainsi le processus de Barcelone est, à la fois, un processus simple et beaucoup complexe ; simple parce qu'il repose sur une équation libérale que l'on sait limpide et au même temps abstraite, compliqué car il incarne des initiatives pas toujours suivies ni équilibrées.

L'analyse des rapports entre les pays euro méditerranéens et leurs dynamisations doit, au préalable, tenir compte de toutes les contraintes politiques et économiques au processus d'intégration de la région. Dans cette optique, l'approche méditerranéenne ne peut être qu'économique et n'aborde la dimension " sécuritaire " que sous l'angle de l'économie ; ce qui n'est, certes, pas global mais aurait pour avantage premier d'assigner clairement les priorités, et de jeter les bases d'une stratégie qu'elle déclanche par sous région ou par pays en direction de la région toute entière afin d'atteindre les objectifs souhaités de part et d'autre.

Chapitre III

Le partenariat euro –méditerranéenne : Cas de la méditerranée occidentale « 5+5 »

Introduction

La démarche barcelonaise, lancée en 1995, a joué un rôle non dérisoire dans l'amélioration des relations entre les deux rives de la méditerranée. Mais, il est aussi dialectique de reconnaître qu'elle a été loin de tenir ses promesses, en même temps, de penser à la refondation de l'approche suivie dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen de manière à dépasser toutes les adversités qui en découlent.

L'initiative des « 5+5 » en méditerranée occidentale est l'une des propositions qui veut se faire le point de chute d'une intégration régionale euro méditerranéenne. Alors, cela paraît urgent vu la conjoncture internationale, le nouveau contexte accommoder à la mondialisation et le récent élargissement de l'union européenne aux pays de l'est (PECO).

Donc, après avoir mis le point sur la rétrospective des relations euro méditerranéennes dans le chapitre précédant, nous procéderons, dans celui-ci, à une présentation « pointue » (appellation et enjeux du concept et aperçu socioéconomique des pays des deux rives de méditerranée occidentale) de la région appelée officiellement les « 5+5 »⁸, cela se fera de façon à pouvoir répondre à deux questions principales : Quel est le poids de l'occident méditerranéen comme sous-région euro-méditerranéenne ? Quels sont les intérêts de chaque partie prenante du dialogue relancé au début de ce troisième millénaire ? *Ainsi l'analyse macroéconomique s'étalera de 1995 jusqu'à 2005 correspondants à deux périodes de financement (MEDA 1 MEDA 2)*

⁸ Le dialogue « 5+5 » regroupe les dix pays de la méditerranée occidentale. D'une part, la France, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et Malte, de la rive nord. D'autre part, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, la Libye et le Maroc, de la rive sud.

Section 01 : Présentation des deux parties partenaires en méditerranée occidentale

1.1. Appellations et enjeux du concept

1.1.1. Appellations

Maghreb, région d'Afrique du Nord, correspondant à la partie occidentale du monde arabe, comprise entre la méditerranée, le désert Libyque, le Sahara et l'océan Atlantique. Le vocable *Maghreb* désigne les pays d'Afrique du Nord et plus particulièrement le Maroc, l'Algérie et la Tunisie aux quels s'ajoutent la Libye et la Mauritanie. L'aire maghrébine peut être caractérisée, en effet, par une tension entre deux représentations spatiales des identités : d'un coté, une représentation Est-Ouest inhérente à l'histoire et à la culture arabe (Maghreb signifie « Occident » en arabe et s'entend par référence au *Machreq* ou « Orient »). D'un autre coté, une représentation Nord-sud relevant d'un perspectif euro-méditerranéen (la rive Sud de la Méditerranée ou « Afrique du Nord »).

La globalisation comme configuration d'une mondialisation qui s'approfondit dans toutes ses dimensions – circulation des biens et des services, des capitaux productifs et des capitaux financiers – s'accompagne depuis le milieu des années 80, d'une vague d'intégration régionale. Celle-ci a poussé à l'approfondissement, à l'élargissement de l'Union européenne et la multiplication des accords bilatéraux de libre-échange, notamment entre l'Union européenne et un certain nombre de pays du Sud de la Méditerranée. Ainsi, EuroMed et les contrats de libre-échange signés entre l'Union européenne et un nombre croissant de pays du Sud de la Méditerranée dont les trois pays du Maghreb, vont dans le sens d'une évolution générale.

Néanmoins, il est important, pour notre propos, de rechercher la logique cachée de la signature de ces accords par les pays du Maghreb, car à priori, ces accords ne leur apportent rien. Il semble même que leur coût à court terme soit supérieur à

l'avantage escompté. Les oppositions politiques n'ont pas manqué d'exploiter ce point.

En effet, depuis la fin des années 70, les pays du Maghreb pouvaient exporter vers l'Union européenne en quasi-franchise leurs produits manufacturés. Les accords bilatéraux n'apportent rien de plus sur ce point (ni sur celui des exportations de produits agricoles). En revanche, ils accordent à terme (6 à 12 ans) une exonération des droits à l'entrée pour les exportations en provenance de l'Union. Il n'est pas difficile de deviner quelle sera la partie gagnante. La Commission de Bruxelles est consciente du risque d'aggravation du déséquilibre puisqu'elle accepte de financer des programmes de mise à niveau des entreprises locales afin de les mettre, peut-être, en état de pouvoir résister à la concurrence de leurs puissants partenaires européens.

Mais à ceux que les enjeux géopolitiques ne convainquent pas totalement aussi longtemps, qu'ils ne prennent pas en compte la rentabilité des opérations qu'ils voudraient inspirer, il est possible de répondre que l'ouverture au Nord de la Méditerranée pourrait, aussi, être profitable pour les firmes européennes. Le besoin d'intégration de la rive Sud correspond au besoin d'expansion et de compétitivité de la rive Nord.

Alors à cet effet le Dialogue «5 + 5 » affirme l'avènement d'une politique de convergence tardive – mais réelle – de notre voisinage européen à l'égard du Maghreb. Ce Dialogue illustre à beaucoup d'égards un modèle de relations typiques entre deux cultures voisines et néanmoins distinctes et que l'histoire a souvent opposées dans le passé. Dans le contexte présent, il constitue une réponse aux menaces globales qui concernent la sous-région et développe, dans la même logique, des ressources de complémentarité considérables face aux contrastes saisissants entre les deux parties. A ce titre, ce forum incarne pour les sociétés Maghrébines un exemple vivant de la relation Nord- Sud.

1.1.2. Le dialogue des « 5+5 »

Les dix pays de la rive occidentale de la Méditerranée l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie, se

réunissent dans le cadre du dialogue euro-maghrébin dit des «5+5». Ce dialogue est un forum informel inauguré en 1991 et réactivé en 2001 lors d'une réunion à Lisbonne du Portugal. La première réunion ministérielle de ce forum s'était tenue à Tunis en octobre 2002 et a été consacrée à la migration, la lutte contre le terrorisme et la sécurité en Méditerranée occidentale. L'immigration clandestine constitue un casse-tête pour les pays européens, notamment l'Italie et l'Espagne, confrontées à un afflux massif d'immigrés d'Afrique et du Maghreb. En espace de deux semaines, en septembre 2004, plus de 1 300 immigrants clandestins avaient été arrêtés en Italie et au Maroc et quelque 850 immigrants furent débarqués sur l'île de Lampedusa, dans le sud de l'Italie.

➤ **Le Forum des « 5+5 »**

Les chefs d'Etat euro-maghrébins du forum des 5+5 avaient préconisé une «approche globale» des problèmes migratoires lors de leur premier sommet qui s'était tenu en décembre 2002 à Tunis. Les pays développés qui tentent de réduire ou d'arrêter le flux migratoire, ont toutefois plaidé pour une immigration de qualité qui répond à leurs besoins économiques et qui comble, au demeurant, leurs déficits démographiques, selon l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce dossier est soulevé lors de la réunion tenue en 2003 au Maroc. Les dix pays avaient mis en place lors de la réunion ministérielle de Rabat un plan d'action de lutte contre l'immigration illégale, mais avaient aussi prévu une politique équilibrée de l'intégration des émigrés.

Toutefois, la réunion qui s'était tenue à Rome en décembre 1990, suite à une initiative française, avait esquissé une ébauche du dialogue actuel entre les pays de la rive occidentale de la Méditerranée. Ce rassemblement aspire, selon ses promoteurs, à renforcer et à enrichir le dialogue politique, économique et culturel entre les deux rives de la Méditerranée.

1.2. Caractéristiques socioéconomique des «5+5» entre MEDA1 et MEDA2

L'avènement du Grand Maghreb Uni a toujours constitué un rêve, voire un espoir pour les peuples de la région afin de parler de symétrie de deux blocs partenaires en guise d'atout pour une intégration régionale euro méditerranéenne.

Alors la présentation des caractéristiques socio-économiques des pays des 5+5 est primordiale pour voir clairement leurs situations dont un état de lieux permet de faire apparaître les intérêts communs des partenaires.

1.2.1. Caractéristiques socio-économiques du Maghreb (1995-2005)

A. Caractéristiques économiques

A.1. La croissance économique

Le PIB total des cinq pays du Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Libye), représente 143,8 milliards de dollars US, celui des cinq pays du Nord (France, Italie, Espagne, Portugal et Malte) est de l'ordre de 3 400 milliards de dollars, soit environ vingt-sept fois plus.

Tableau n°06 : Indicateur macroéconomiques du Maghreb

Indicateurs Macroéconomiques agrégés						chiffres 2002
	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye	Mauritanie	Total
Population (millions d'habitant)	30.7	29.6	9.7	5.5	1.2	76.7
Pib (en milliards de USD)	53.6	40.3	20.36	18.5	11	143.8
Pib/hab (en USD)	1 763	1 361	2 071	5 029	550	
Taux de chômage (%)	28%	11,4%	15%	ND	22%	15,3%
Taux de croissance (%)	2,3%	4,5%	2,5%	-0,6%	6,0%	2,50%
Exportations (en milliards de USD)	18.1	8.4	7.2	9.0	1.6	44.3
Importations (en milliards de USD)	10.8	12.6	10.1	5.7	2.0	41.2
Solde commercial (en milliards de USD)	7.3	-4.2	-2.9	3.3	-0.4	3.1
Solde courant (en milliards de USD)	4.3	1.4	-853.0	2.3	246.6	-598.4
Déficit budgétaire en % du PIB	3,4% en 2001, -0,9% en 2002	-4,7%	-2,6%	4,6%	4,0%	
Dette publique en % du PIB	55,0%	83,4%	49,2%	35,7%	55,0%	55,7%
PIB/hab en USD PPA 2001	6 090	3 600	6 390	7 570	1 990	nd

Source : Rexecode, FMI, et autres sources nationales

Mais, en termes de population, l'écart est bien moindre, de l'ordre de 1 à 2, puisque les cinq pays du Sud totalisent 76,7 millions d'habitants, et les cinq pays du Nord 174 millions. Selon les sources internationales, en 2002, le PIB par habitant serait de 550 dollars en Mauritanie, 2 071 dollars en Tunisie, 5 029 dollars en Libye contre 20 à 25 mille dollars par an au Nord. Mesuré en dollars de parité de pouvoir d'achat, le revenu par habitant s'échelonne en 2001 de 1 990 dollars en Mauritanie à 3 600 au Maroc, 6 090 en Algérie, 6 390 en Tunisie et 7 570 en Libye, à comparer à une moyenne de 20 632 pour les cinq pays du Nord (22 500 hors Malte).

En effet, le plus grand pays de la région en termes de population et de PIB est l'Algérie. Le PIB algérien représentait pratiquement la moitié du PIB total du Maghreb en 2002, soit 53,6 milliards de USD, et le pays contenait plus de 40% de la population totale de la région pour cette même année.

Le deuxième plus grand pays est le Maroc, dont le PIB, qui atteignait 40,3 milliards de \$, constituait un quart du PIB de la région. De plus, la population marocaine représente 30.59% de la population totale. Le taux de croissance du PIB marocain a suivi celui des pays d'Afrique du Nord, évalué à 2% par an en moyenne entre 1990 et 1999.

Le PIB de la Tunisie s'élève à 20,36 milliards de en 2002, alors que ce pays regroupait presque 13% de la population de la région. La Tunisie est le pays ayant connu les plus fortes progressions annuelles de leur revenu national au cours des années 90. En 2002, le PIB/hab tunisien est de 2 071 USD alors que celui de l'Algérie est de 1 763, par contre celui du Maroc ne dépasse pas 1361 dollars US.

La Tunisie, une quatrième année consécutive de sécheresse et les conséquences de l'attentat de Djerba sur le tourisme ont ramené la croissance à 1,9% en 2002, le taux le plus faible des dix dernières années. Le retour de la pluie et une reprise des exportations font espérer une croissance de 4%.

En Algérie, les hausses de salaires en 2001 ont dynamisé la croissance l'année suivante, mais celle ci sera affectée par les conséquences du tremblement de terre désastreux du printemps 2003.

Au Maroc, en dépit du retour des pluies, la croissance n'aura été que de 4.5% en 2002, en décélération par rapport à 2001. La bonne récolte a permis une croissance de 5% en 2003, néanmoins l'économie subit l'impact des attentats du mois de mai 2003.

Par ailleurs, le pays le moins développé de la région est la Mauritanie, avec une population qui ne dépasse pas 1,2 millions et un PIB de 11 milliards, il est considéré parmi les plus pauvres de la planète. Mais dernièrement, la découverte de premiers gisements de pétrole en ce pays, par une compagnie australienne fait espérer un changement radical et positif de l'économie mauritanienne. D'après les spécialistes, ce gisement est d'une capacité de 120 millions de baril, ce qui est important pour ce petit pays. La Mauritanie fera partie du club des pays exportateurs de pétrole dès Janvier 2006.

Malgré une croissance économique satisfaisante des pays du Maghreb au cours de la dernière décennie, ils connaissent des niveaux de pauvreté et de chômage qui restent relativement élevés par rapport à bon nombre de pays émergents.

A.2. L'activité économique par branche

Selon la répartition du PIB par branche d'activité économique, c'est en Tunisie et au Maroc que les services sont les plus développés, puisqu'ils représentaient respectivement 59% et 54% du PIB en 2002 (voir tableau 07).

Tableau n°07 : LE PIB par branche d'activité économique en %

		Agriculture	Activité industrielle		services
			Total	Industrie manufacturière	
Algérie	1990	11	48	11	40
	2000	9	60	8	31
Maroc	1990	18	32	18	50
	2000	14	32	18	54
Tunisie	1990	16	30	17	54
	2000	12	29	18	59

Source : CNUCED, Manuel des Statistiques.2002

Le pays le plus industrialisé de la région est l'Algérie, dont les activités du secteur secondaire génèrent 48% du PIB en 1991 et 60% en 2000. La part du PIB provenant de l'agriculture est la plus élevée au Maroc, où elle atteint presque un cinquième du revenu national en 2000. Toutefois, les services tiennent une part plus

importante dans le PIB de la Tunisie que dans celui du Maroc ou de l'Algérie. Alors que l'Algérie est le pays le plus grand de la région en terme de PIB total, son revenu par habitant est trois fois moins élevé qu'en Libye, moins important que celui de la Tunisie, qui atteignait 2240 USD à la fin des années 1990 et plus de 2061,3 en 2000.

A.3. Les flux d'investissement étranger (IDE)

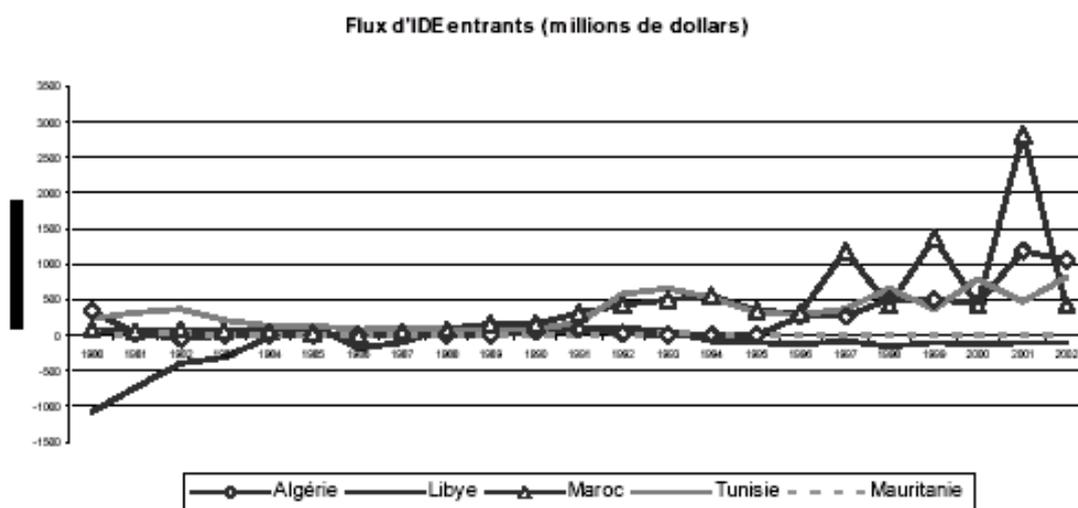
Les deux pays, Libye et Tunisie, sont également ceux qui attirent le plus d'investissements directs étrangers (IDE), notamment du fait des programmes de privatisation lancés depuis le début des années 1990. Avec 847 millions USD investis sur son territoire en 1999 et 2530 millions d'euros en 2001, le Maroc comptait deux fois plus d'IDE que la Tunisie en 1999, mais cette situation se renversa en 2002. (Voir le tableau n° 08 et le graphique n° 02)

Tableau n°08 : Flux d'IDE en provenance du monde durant la période MEDA

PAYS	1999	2000	2001	2002	2000	2001	2002
	Millions d'euros				Variation en %		
Algérie	261	253	1058	–	-3	318	–
Maroc	906	199	2530	397	-78	1173	-84
Tunisie	369	694	409	645	88	-41	58

Source : Construit à partir des données d' Eurostat.

Par ailleurs, les flux d'investissement européens à destination du Maghreb ne constituent qu'une part réduite des investissements européens dans le monde. Néanmoins, ils représentent pour la majorité des pays maghrébins, l'essentiel de ceux qu'ils reçoivent. Les cas du Maroc et de la Tunisie sont significatifs à cet égard. En 1999, la répartition par pays des flux d'investissements étrangers reçus par le Maroc acquiert la même structure que les échanges commerciaux extérieurs de ce pays : près du quart des IDE reçus par le Maroc proviennent de la France, les deux cinquièmes de l'Europe latine (France, Espagne, Italie), les deux tiers de l'UE et les quatre cinquième de l'Europe en général.

Graphique n° 02 : Flux des IDE entrants au Maghreb

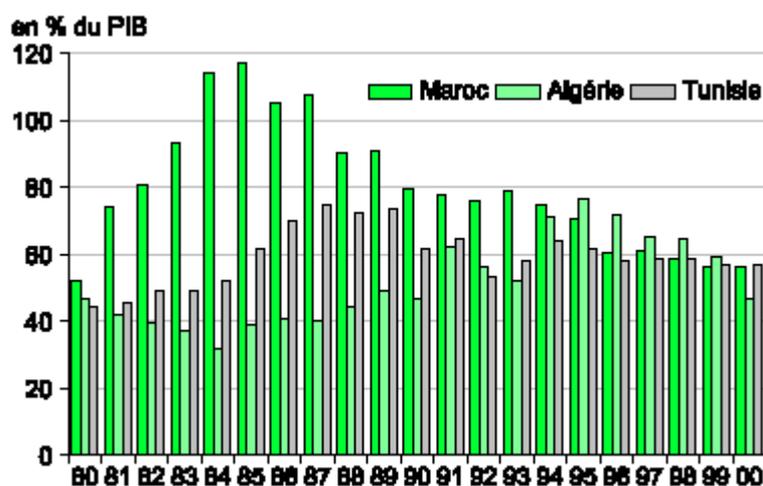
Source : FMI

Les investissements étrangers à destination de la Tunisie proviennent également pour l'essentiel des pays de l'UE (70%). Les immigrants non européens représentent 4,5% de la population européenne. Parmi eux on dénombre une forte présence de maghrébins, établis en majorité en France. Ces populations émigrées effectuent d'importants transferts financiers vers leurs pays d'origine. Ces transferts ont connu une forte croissance depuis le début des années soixante-dix, mais plafonnent depuis le début des années quatre-vingt-dix, sous l'effet de la diminution des flux migratoires. Cumulés de 1971 à 1995, les flux nets des transferts des émigrés à destination du Maghreb représentent près de 6,5 milliards Euro, en provenance de France essentiellement. Pour le Maroc, ces transferts ont représenté en moyenne 8% du PNB sur les années 1990-1995, et 99% du service de la dette extérieure, tandis que la Tunisie, avec une structure de transferts comparable (4% de son PNB et 42% du service de la dette), est moins dépendante de cette ressource. Pour l'Algérie, les flux sont relativement faibles (1% du PNB).

A.4. La dette extérieure

Les pays du Maghreb sont très endettés, et ce malgré plusieurs programmes de rééchelonnements de la dette et des remboursements conséquents depuis près de vingt ans, à des taux particulièrement coûteux. Ainsi, à titre d'exemple, il faut noter qu'au niveau du Maghreb, en quatre ans (1989-1992), les remboursements ont été de 46 milliards de dollars. L'Algérie avait, à elle seule, dès 1992, déboursé au titre du service de sa dette, un montant double que celui du Portugal (34 milliards de dollars contre 18 milliards) alors même que sa dette globale était inférieure à celle du Portugal. Pour ces raisons, aujourd'hui encore, on estime la dette globale du Maghreb à quelques 68 milliards de dollars. Soit un doublement par rapport à l'année 1980. Toutefois, derrière ces moyennes, des différences sensibles apparaissent entre pays Maghrébins

.Graphique n° 03 : la dette extérieure du Maghreb



Source : FMI

Rapportées aux exportations les niveaux d'endettement correspondent à une année d'exportation tunisienne. A plus d'un an et demi au Maroc. De plus, le taux d'endettement per capita (rapport entre la dette par habitant et le PIB par habitant) est de 50% pour les tunisiens, 61% pour les Marocains et 65% pour les Algériens. Ainsi plus les populations sont pauvres et plus la charge de la dette est élevée. Une charge

qu'on leur demande d'assumer puisque, ce sont elles qui doivent payer les impôts qui leur permettront de payer la dette. (Voir le graphique 03)

A.5. Le solde budgétaire

L'absence de privatisation explique le creusement du déficit budgétaire au Maroc où, il a atteint 4,8% du PNB en 2002 ; les privatisations (Régie des tabacs) ramèneront le déficit à moins de 3% du PNB en 2003.

En Algérie, l'augmentation du prix des hydrocarbures a permis de dégager un large excédent budgétaire en 2000 (10% du PIB), en partie conservé en 2001 (3,5%) en dépit d'une hausse sensible des salaires dans la fonction publique. Le budget 2002, qui a commencé à mettre en œuvre le plan de relance triennal, fait l'hypothèse d'un prix du baril à 22 dollars. La fiscalité pétrolière assure 62% des recettes ; aussi le surplus budgétaire envisagé par la loi de Finances 2002 s'est finalement transformé en un léger déficit (-0,9 % du PIB), tandis qu'en 2003 cette tendance s'accroît.

En Tunisie, les salaires de la fonction publique et les paiements d'intérêt mobilisent respectivement 11,7% et 13,4% du PIB. Si la perte des recettes douanières liées au démantèlement est pour partie compensée par l'augmentation des recettes de TVA, les recettes fiscales sont insuffisantes et les perspectives de privatisations et de concessions sont moins favorables ; le déficit budgétaire devrait toutefois se maintenir en deçà de 3%. Le taux d'intérêt réel sur la dette publique est de l'ordre de 12%.

La situation des finances publiques est plus confortable au pays du Maghreb. En Tunisie, la dette publique représente 61% du PNB. Au Maroc, la dette publique représente 84% du PIB (2003) dont 38% pour la dette domestique et 46% pour la dette externe publique.

A.6. Le solde des paiements courants

En Algérie, le retournement des cours du pétrole a ramené l'excédent courant de 12% à 4% du PIB en 2002. Au Maroc, la balance courante a certes dégagé un

nouvel excédent en 2002, de 3% du PIB, mais ce dernier était de 4,9% en 2001, évolution qui traduit la faiblesse de l'investissement. En Tunisie, le déficit courant s'est légèrement creusé entre 2000 et 2001. Le déficit 2002 sera probablement du même ordre de grandeur. Le niveau des qualifications de la main d'œuvre est souvent inférieur aux exigences des investisseurs étrangers. Les entrées d'IDE en % du PIB demeurent très faibles.

Les transferts des travailleurs émigrés constituent une source très importante de devises pour plusieurs pays de la région. Elles représentent un apport plus important que l'aide ou les investissements directs étrangers au Maroc.

B. Caractéristiques sociales du Maghreb

B.1. L'évolution démographique

Au cours des vingt dernières années, la population du Maghreb a augmenté. La baisse de la natalité a été très rapide. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé en dessous de 2,1 – seuil de reproduction en Tunisie. Cette diminution s'explique, pour partie, par le recul de l'âge du mariage et l'élévation du niveau d'éducation des femmes qui leur permet de transmettre davantage de connaissance aux enfants.

On compte 23 millions de moins de 15 ans dans le Maghreb – soit 31% de la population -, alors qu'ils sont 6 millions – soit 17,5% - dans les pays de l'UE. L'arrivée de cette classe d'âge sur le marché du travail et l'augmentation du taux de participation des femmes provoqueront une hausse rapide du nombre d'actifs. Cette évolution représente une opportunité et un défi. Une opportunité car l'histoire économique récente a souligné que la modification de la pyramide des âges constitue une « aubaine démographique » dont ont bénéficié les Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie (NPI). Le Maghreb aborde une période au cours de laquelle le rapport entre les actifs et les inactifs va devenir optimum : ils seront plus nombreux à se partager les charges du troisième âge, tandis que leur fécondité déjà basse leur assure un nombre réduit d'enfants à charge. Un défi, car cette opportunité n'est qu'un potentiel à saisir.

« Encore faut-il que les jeunes qui arrivent sur le marché du travail puissent sinon trouver un emploi, ou au moins le créer. L'absorption de ces actifs n'exige pas des investissements qui seraient hors de portée de Maghreb, mais elle suppose un meilleur fonctionnement des marchés du travail et des capitaux. **C'est ce que montre la simulation présentée dans le document du FMI.** Un effort d'investissement modérément élevé et un niveau raisonnable d'efficacité de l'utilisation des ressources permettraient à tous ces pays d'intégrer dans la population active les nouveaux entrants et de réduire le niveau du chômage. »⁹

Tableau n°09 : indicateurs sociaux en Afrique du Nord

	Espérance de Vie (années)		mortalité infantile pour 1000		analphabétisme chez les adultes (âge +15ans) (%)		inscription nettes au primaire Ratio		Ratio alphabétisation hommes-femmes (âge 15-24)	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Algérie	67,4	70,5	42	40	47,1	33,3	93	98	0,79	0,90
Maroc	63,5	67,7	66	41	61,3	51,2	58	78	0,62	0,77
Tunisie	70,3	72,1	37	26	40,9	29,0	94	99	0,81	0,92

Source: World Development Indicators2003, CD-ROM and UNDP Human Development Report 2003

B.2. Le chômage

Au cours des vingt dernières années, la croissance des pays du Maghreb n'a pas créé suffisamment d'emplois. En Algérie, où le chômage est d'environ 28%, la population active augmentera de 3,7% par an compte tenu de l'augmentation du taux de participation envisagée. Réduire le chômage de moitié d'ici 2015 suppose un taux de croissance de l'emploi de 5% et une croissance du PIB de 6,5%. Une meilleure utilisation du capital (réduction du coefficient marginal) peut permettre d'absorber cette main-d'œuvre. Au Maroc et en Tunisie où la croissance souhaitée est comprise entre 3,4% et 4%, il n'y a pas une aussi grande urgence qu'en Algérie, d'accélérer la croissance de la productivité, mais il faut toutefois augmenter le taux d'investissement. (voir le tableau 10)

⁹ Extrait de l'étude faite par le FMI sur la croissance démographique dans les pays en transition, 2000.

Tableau n° 10 : Taux de chômage et emploi durant la période MEDA

	Taux de chômage Total (en %)			Taux de chômage des Jeunes de moins de 25 Ans (en %)			Emploi total (milliers)		
	2000	2001	2003	2000	2001	2003	2000	2001	2002
Algérie	28,9	27,3	-	53,6	46,2	-	6180	6229	-
Maroc	13,6	12,5	11,6	19,9	18,9	17,6	8891	8955	-
Tunisie	15,6	15,0	14,9	31,8	29,8	30,7	2705	2789	2852

Source : INS des pays.

B.3. La pauvreté

La pauvreté dans la région est estimée à 2,8% de l'ensemble de la population en 2000. Il s'agit du niveau le plus bas au monde d'incidence de la pauvreté extrême et il se compare favorablement avec celui des régions d'Asie de l'Est et de l'Amérique Latine qui comptent un grand nombre de pays à revenu intermédiaire. La position relative de la région tombe au deuxième niveau le plus bas si on se base sur un seuil de pauvreté de 2 dollars US par habitant et par jour. Selon cette mesure 24% de la population seraient en situation de pauvreté. (Voir le tableau n° 11)

Tableau n°11 : indicateurs de la pauvreté dans les pays du Maghreb

	<u>Zones urbaines</u>		<u>zones rurales</u>		<u>total</u>	
	Indice par Habitant (%)	indice de pauvreté (%)	indice par habitant (%)	indice de pauvreté (%)	indice par habitant (%)	indice de pauvreté (%)
Algérie						
1988	7,3	ND	16,6	ND	12,2	ND
1995	14,7	ND	30,3	ND	22,6	ND
Maroc						
1990/91	7,6	1,5	18,0	3,8	13,1	2,7
1998/99	12,0	2,5	27,2	6,7	19,0	4,4
Tunisie						
1990	3,5	0,7	13,1	3,2	7,4	1,7
1995	3,6	0,7	13,9	3,1	7,6	1,6
2000	1,6	0,29	8,3	17,2	4,1	0,82

NA: non-disponible.

Source: Trends in Urban and Rural Poverty and Inequality in the Middle East and North Africa (MENA), 1980-2000, World Bank, Washington DC (table 5).

1.2.2. Aperçu macroéconomique des cinq pays de la rive Nord

Le « 5+5 » essaye de rapprocher deux groupes de pays qui sont au nord, deux fois plus nombreux en terme de population, mais 27 fois plus riches. Alors pour récapituler la situation socioéconomique des cinq pays de la rive Nord de la méditerranée. Evidemment, tous membres de l'union européenne, en 2002, ils génèrent un PIB total de 3395,3 milliards de dollars (hors Malte). La France et l'Italie partagent plus de 77%. Le PIB par habitant varie entre 17 et 25 mille dollars. En analysant le tableau n° 12 nous remarquons par rapports aux cinq pays de la rive sud ce qui suit :

Tableau n°12 : Indicateur macroéconomique des pays de la rive Nord

Indicateurs Macroéconomiques agrégés						chiffres 2002
	Portugal	Espagne	France	Italie	Malte	Total
Population(millions d'habitant)	10.4	40.5	61.2	58	3.9	174
Pib (en milliards de USD PPA 99)	121.9	654.1	1 433.3	1 186	nd	nd
Pib/hab (en USD)	17 421	20 308	24 279	25 075	nd	nd
Taux de chômage (%)	5%	11%	9%	9%	7%	8.3%
Taux de croissance(%)	0.3%	2.0%	1.0%	0.3%	1.1%	1.0%
Exportations (en milliards de USD)	256.2	123.5	307.7	251	2.1	940.5
Importations (en milliards de USD)	383.1	163.5	304.2	244	2.9	1 097.7
Solde commercial (en milliards de USD)	-127.8	-40	3.5	7	nd	nd
Solde courant (en % du PIB)	nd	nd	4.9%	5.1%	-4.7%	nd
Déficit budgétaire en % du PIB	nd	nd	-2.7%	-2.3%	nd	nd
PIB/hab en USD PPA 2001	18 190	20 150	23 990	24 670	13 160	

Source : Rexecode, FMI, et autres sources nationales

➤ En 2002, le PIB total des cinq pays du sud (Algérie, Libye, Maroc, Tunis) représente 194 M de \$ et les cinq pays du nord (Italie, France, Espagne, Portugal, Malte) est de l'ordre de 3400 M de \$.

➤ En terme d'habitant, les 5 pays du sud représentent 77 millions d'habitants et les cinq pays et les cinq pays du nord totalisent 174 millions d'habitants.

- Le revenu par habitant du Maghreb s'échelonne, en 2001, d'une moyenne de 5 128 USD à comparer avec la moyenne de 20 632 USD pour les pays du nord.
- Le taux de croissance du niveau de vie est amélioré, mais au sud le PIB/hab s'accroît de 2 % par an c'est-à-dire égal à celui des pays du nord. Les 5 pays du sud ont connu une augmentation sensible de l'indicateur de développement au cours des 20 dernières années. L'écart Nord-Sud a tendance à se réduire.
- L'inflation a forcément reculé depuis quelques années dans les pays du sud. On observe presque les mêmes taux au Nord et même assez importante.
- Les échanges extérieurs des pays du sud s'approchent de l'équilibre (fort excédent en Libye et en Algérie, un déficit au Maroc et en Tunisie) contre un excédent en France et en Italie. Mais un grand déficit en Espagne et surtout au Portugal (-127,8 milliards USD).
- Enfin plus un point à souligner concerne les perspectives démographiques, en 1960 les cinq pays du Nord représentent une population 4 fois plus nombreuse que celle des 5 pays du sud. Le poids des 5 pays du nord est devenu 2 fois plus que celui des pays du sud. Selon les projections de la Banque Mondiale, la population du Maghreb dépassera celle du Nord entre 2060 et 2070.

Section 02 : La base du dialogue des « 5+5 »

Le partenariat euro méditerranéen était conçu pour répondre à des objectifs définis par l'union européenne. La consultation des pays partenaires, notamment ceux du sud, n'était pas une priorité, à l'origine, pour l'élaboration du projet barcelonais et pourtant le partenariat est censément inspiré par des intérêts communs des deux rives de la méditerranée, pour notre cas ces derniers seraient « euro-maghrébin » ou bien « 5+5 ». c'est pour cela que nous tenterons de clarifier les intérêts des uns et des autres

pour nourrir la réflexion de la perspective d'intégration (Nord-sud) viable sur le long terme.

2.1. Les intérêts européens en méditerranée

Pour éclaircir les intérêts Européens spécifiques, qui rentrent en jeux en méditerranée, deux catégories d'intérêts sont envisagées ici : les intérêts matériels et les intérêts en terme de valeurs.

2.1.1. Les intérêts matériels

Cette première catégorie regroupe les intérêts qui renvoient aux gains quantitatifs et mesurables, alors ils sont de natures politiques et économiques :

a. Sur le plan politique

La définition de l'espace méditerranéen date depuis plusieurs siècles. La Méditerranée signifie littéralement "mer entre les terres". Aristote fut le premier à parler de la Méditerranée comme "un grand lac de paix". Il est important de noter que c'est seulement à partir du XX^{ème} siècle que la Méditerranée va être considérée comme un ensemble géographique, économique, politique et culturel très ancien. Justement, ce que l'union européenne cherche avant tout, et c'est bien ce qui est mis en avant dans le texte de Barcelone, la stabilité de la région comme finalité et bien sure en fixant d'autres objectifs intermédiaires. En réalité, cette stabilisation est la voie qui permet de maintenir un contact multilatéral et de contrôler l'effet de la libéralisation économique. La stabilité politique empreinte alors, à long terme, un chemin étroit.

Il est aussi important de souligner qu'à l'origine de la politique méditerranéenne se trouve l'ambition de certains pays méridionaux, et qu'à chaque fois que l'élargissement de l'union européenne ait lieu, un débat de fond est lancé sur les possibilités d'une politique de voisinage méditerranéenne meilleure. Avec l'intégration de la Grèce, l'Espagne, le Portugal, puis Malte à l' UE, l'Europe et la

méditerranée apparaissent comme deux entités compères qui doivent se renforcer plutôt que se nuire.

La question d'intérêt liée directement au champ politique, proprement dite, est celle de l'intégration de pays de la rive sud tel que : une intégration euro méditerranéenne permettrait une meilleure valorisation des politiques économique. Elle permet ainsi à l'Europe une plus grande puissance de négociation. Ceci aurait aussi un impact sur le facteur sécurité¹⁰. L'un des signes forts, qui tourne ici vers l'objet de notre cas étudié, est le groupes des 5+5 promu par la France, qui traitait des questions stratégiques en méditerranée occidentale ; mais aux sources directes de Barcelone on trouve surtout l'initiative hispano-italienne débouchant en 1993 à la création de la conférence sur la sécurité et la coopération en méditerranée (CSCM). Et beaucoup d'autres initiatives sont entreprises dans le cadre du dialogue des 5+5 comme les réunions des ministres de défenses des dix pays.

b. Sur le plan économique

Les intérêts strictement économiques sont aussi présents dans la politique méditerranéenne de nos voisins européens, même s'ils sont sans doute fondamentalement moins importants. Dans ce point, nous allons revenir sur la rétrospective théorique présentée au premier chapitre et replacer notre réflexion dans le cadre de la mondialisation libérale. En fait, le partenariat euro méditerranéen est une tentative de copier le modèle nord-américain libre-échangiste de l'ALENA ; la région méditerranéenne est perçue d'abord comme région au sens politiques, il suffit de voir la communication de la commission européenne au conseil et au parlement¹¹.

Si nous revenons au lancement du processus de Barcelone il y a dix ans, une bataille ouverte se livrait déjà sur le terrain commercial international entre la puissante

¹⁰ Il y a évidemment le cas d'Israël, source d'un déséquilibre fondamental et face auquel l'Union européenne devrait jouer un rôle important afin de mettre fin à une occupation militaire des territoires.

¹¹ Voir : *renforcer la politique méditerranéenne de l'Union européenne : vers un partenariat euro - méditerranéen*, COM (94) 427 final.

triade : Europe, Etats unies et Japon. La régionalisation économique s'imposait alors comme conséquence rationnelle de l'ouverture des frontières. La régionalisation peut en effet assumer deux missions divergentes : *primo*, elle permet pour les uns d'accompagner la logique de la mondialisation pour la mener à fin. *Secundo*, elle est considérée pour les autres comme un moyen d'y résister provisoirement. L'Asie et les Etats-Unis ont opté pour la première, pour mettre, à grande échelle, une division optimale du travail. Alors il était emblématiquement très important pour l'Europe comme puissance parmi la triade de voir son espace de projection propre.

C'est dans le contexte du libre échange que l'Europe mène sa politique pour qu'elle reste la grande bénéficiaire dans le partenariat euro méditerranéen. Car, elle trouvera d'abord une main-d'œuvre peu coûteuse, de plus en plus qualifiée et même une chaîne de production contrôlée par le Nord. Par ailleurs, les marchés nationaux de ses partenaires constituent un débouché naturel pour les produits européens.

2.1.2. Les intérêts européens en termes de valeurs

Cette deuxième catégorie d'intérêts reflète la philosophie européenne menée dans le partenariat ; on pourrait dire qu'elle poursuit un double but : d'une part, la construction d'une identité européenne autonome et colossale, d'autre part la promotion de ses propres valeurs politiques et morale. Ces deux objectifs peuvent être identifiés par les actions prévisibles, respectivement, dans le troisième et le premier volet du partenariat (voir la dynamique de Barcelone, chapitre II).

En effet, le renforcement de « l'identitarisme », dont l'Europe se fixe ici comme fin, dans un premier temps, se répercutera sur la structuration du système international. Du fait que, l'affirmation d'un cadre d'interprétation du monde proprement européen contribuera à séparer l'image de l'Europe du pôle américain. Cela ne peut se faire sans la participation des tiers méditerranéens. Ainsi, elle pourrait s'échapper de temps à autre du « camp occidental » pour qu'elle puisse aussi s'installer comme un acteur

majeur sur la scène internationale¹². Dans un second temps, la formulation des valeurs politiques et morales européenne revêt une importance cruciale. C'est là un effet du retour essentiel du processus de Barcelone, la réussite ou l'échec du partenariat par rapport à l'idée de progrès, de modernité et de démocratie ; l'union européenne se doit pour elle-même le respect de ces valeurs, mais elle doit parvenir à convaincre ces partenaires de leur validité.

2.2. Les intérêts maghrébin en méditerranée

Pour éviter de compliquer le tableau régional euro-maghrébin, plusieurs observateurs prétendent que la position des pays tiers méditerranéens est mal appréciée et qu'elle n'est pas définie. Le partenariat ne serait pour les Etats partenaires que mal cerné. Dans les faits, on a vu que le système institutionnel de Barcelone ne laisse pas assez d'espace pour les pays de la rive sud pour exprimer leurs intérêts. Mais la position de certains pays s'est cristallisée comme est le cas pour les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie.) qui révèle une construction progressive d'une réaction au partenariat¹³. Il existe donc certainement des intérêts spécifiques à ces pays, dont on essayera de présenter la liste et qu'on pourra répartir en deux volets : politique et économique. Sauf que, notre analyse relative à ces intérêts sera beaucoup plus concentrée sur les Etats de Maghreb du moment que c'est le cas de notre travail.

2.2.1. Les intérêts politiques

Du point de vue politique, les Etats de la rive sud de la méditerranée ont compris que le partenariat est aussi un gage de respectabilité (une garantie d'autorité). L'enjeu dans l'adhésion à Barcelone réside en la crédibilisation politique de certains régimes. Si l'on veut comme preuve la récente signature de l'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne, difficilement négocié, au moment où le régime algérien est en crise de légitimité et traverse une période d'instabilité politique.

¹² Sur la thématique des valeurs européenne, dans une vision euro méditerranéenne, et face aux Etats Unis voir respectivement : FATI B'chir, « Europe Maghreb : perceptions réciproques », l'événement européen, n° 17, mars 1992, p.127 -136, et le numéro spécial de commentaire, été 2001, volume 24, n°94, « L'Europe et les Etats-Unis ».

¹³ Seulement l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, de l'ensemble des Etats du Maghreb ont signés les accords d'associations avec l'union européenne.

Certains politiciens voient même que l'Europe participe au cautionnement indirect de quelques pratiques politiques souvent critiquées. *Béatrice Hibou* et *Luis Martines* ont même qualifié ce partenariat, durant ses premières années, de « *mariage blanc* »¹⁴.

Ainsi, des calculs diplomatiques entrent en jeu dans le règlement ou le rééquilibrage de quelques crises ; à l'exemple, l'aide financière à l'autorité palestinienne et l'opposition de la France à la guerre en Irak sont considérés comme une prise de position diplomatique. Alors certains Etats arabes trouvent, en s'entendant à l'Europe, un contre poids à l'Amérique puissante dans cette région.

2.2.2. Les intérêts économiques

La perspective de la zone de libre échange à l'horizon 2012 est bien admise par l'ensemble des pays méditerranéens, alors même qu'elle ne sert pas forcément leurs intérêts. Elle constitue une occasion pour ces pays, notamment les maghrébins, de s'initier aux nouvelles règles du commerce mondial. Le partenariat est perçu, aujourd'hui, comme un accompagnateur naturel de la mondialisation qui rentre dans le contexte de la libéralisation économique et l'ouverture des frontières. Ainsi les pays bénéficieront d'aides financières à la transition et à une adaptation aux mécanismes du libre échange. Alors il est clair, qu'en matière de coopération financière chaque pays souhaite avoir de l'Europe le maximum de financement. Mais quels seraient les intérêts commerciaux des pays méditerranéens d'une telle zone de libre échange ?

Si l'on fait référence à une simple analyse de la théorie de l'avantage comparatif : la question agricole est plus que centrale. De plus, d'autres produits rentrent dans la problématique euro méditerranéenne (matières premières, hydrocarbures et certains biens de consommation), malgré que la sous-traitance existe pour quelques produits (textiles) et seulement dans peu de pays (Tunisie). S'il est question d'adhérer à la théorie des effets comparatifs dynamiques : certains économistes sont très optimistes, cela du fait que les pays concernés trouveront d'autre

¹⁴ « Le partenariat euro Magrébin : un mariage blanc ? », étude du CERI, n°47, novembre 1998.

structure économique, en fonction des effets de l'ouverture commerciale, et tourneront vers de nouvelles spécialisations industrielles.

En réalité, les pays du sud et spécialement ceux de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) cherchent à travers ce partenariat : une dynamique de coopération qui leurs permettrait de relancer leurs économies, ainsi que l'UMA dans le cadre de la coopération Sud-Sud. L'achèvement de la période de transition sans trop de dégât, dépasser toute sorte de déséquilibre économique, pour passer aux perspectives de l'avenir et conclure sur une réflexion relativement entre « le Nord et le Sud ».

2.3. Les intérêts communs

Il existe clairement des espaces de coopération régionale entre les pays euro méditerranéens à développer (ou par d'autres canaux via l'UMA). Ces espaces touchent à de nombreux domaines : politique démographique, éducation, R&D, nouvelles technologies de l'information et de la communication, infrastructures (transports...), énergie, agriculture, industrie, etc. Sauf que, les propositions d'un nouveau plan soient conditionnées à des actions et des programmes de coopération régionale significatifs qui prennent en considération les atouts et les avantages comparatifs des partenaires. Avec une division optimale du travail¹⁵ et une vraie spécialisation, le partenariat Euromed pourraient être générateur de croissance économique et de développement durable pour le sud contre des marchés potentiels de consommation et de travail pour le Nord.

Il est à noter que les avantages de la stratégie globale dans le cadre d'EuroMed pourraient être assez rapidement perçus par des firmes non européennes. Plus que les firmes d'origine européenne, elles ont une plus longue tradition de l'investissement à l'étranger et de la stratégie globale, comme nous l'avons noté plus haut. En outre, comme dans le cas de l'Alena pour les investisseurs non américains, leur intérêt pour

¹⁵ Nous voudrions souligner que : la division du travail des IDE verticaux ne conduit pas nécessairement à un partage figé des rôles : le hardware au Sud, le software au Nord. Cette spécialisation peut prévaloir au départ car les économies du Sud ne sont pas, aujourd'hui, au niveau de développement des PECO, pour reprendre le parallèle. Mais la situation est évolutive. Certains avantages de localisation offerts par ces derniers vont se modifier

la rive Sud de la Méditerranée pourrait être accru par la possibilité d'en faire un tremplin pour pénétrer plus facilement le vaste marché de l'Europe élargie.

Les partenaires peuvent élargir et approfondir une association afin de donner un vrai contenu au statut d'association, mais cela nécessite des institutions adaptées. Cependant il faut éviter l'inflation « institutionnelle » (la duplication des institutions qui n'ont pas non pas un rôle important sur le terrain), surtout si elle alimente une fuite en avant.

Conclusion

L'analyse des données économiques méditerranéennes durant la période MEDA montre que le développement des pays du Sud de la Méditerranée, notamment le Maghreb, constitue un moyen de relancer la croissance européenne. La Méditerranée se trouve, en effet, en plein carrefour. Soit elle s'intègre davantage, faisant de ce bassin économique un des pôles de la croissance mondiale, soit elle se désarticule peu à peu, privant à la fois : les pays de la rive Sud d'une articulation rapide à l'économie mondiale, avec tous les risques politiques et sociaux, et les pays européens d'un relais de croissance qui lui fait, à ce jour, durement défaut. Le choix est clair. Ce choix est alternatif et légitime que les partenaires contribuent à partager les générosités (intérêts) et même à écarteler les méfaits d'un tel engagement.

La relance du partenariat euro méditerranéen prend toute son importance quelques temps après l'élargissement à l'Est de l'Europe. Pour relancer la croissance européenne, notamment par le *quiproquo* (5+5), à l'horizon 2010, des investissements directs étrangers, distingués soigneusement, en direction du Sud de la Méditerranée, il faut que l'intégration euro-maghrébine parvienne à un « bloc décisif » minimale et donc il faut qu'un nombre limité de pays des deux rives trace le chemin vers l'intégration régionale totale.

Chapitre IV

Les perspectives du partenariat euro méditerranéen dans le cadre des « 5+5 »

Introduction

On dit souvent que le les échanges, la finance et la bonne institutionnalisation sont les ingrédients d'un pan, de plus en plus important, dans l'évolution d'une intégration régionale, surtout lorsque les jaugés historique et naturel sont présents déjà comme premier atouts.

C'est dans la concordance que nous voulons rassemblé ici les efforts fournis de parts et d'autres a fin d'offrir à la méditerranée occidentale, l'un des espaces les plus riche de la terre, une vue perspective pour le développement du partenariat euro méditerranéen.

Il sera en claire, dans ce quatrième chapitre, question de voir la démarche Barcelonaise dépasser toutes ses adversités à travers : le renforcement des moyens et des institutions du partenariat euro méditerranéen ; sujet de la première section. La dynamisation des investissements directs étrangers vers le Maghreb, en deuxième section et terminer, dans la troisième section, avec les perspectives sectorielles (agriculture, énergie, textile, le savoir et les transferts technologique.).

Les perspectives, qui seront présentés dans ce qui suit, sont objet de les voir se réaliser au sein de ce qu'on appelé précédemment « le bloc décisif » des cinq plus cinq ; qui sera la point de chute de l'intégration future euro méditerranéenne.

Section 01 : Le renforcement des moyens et des institutions du partenariat euro méditerranéen

1.1. L'augmentation des ressources et moyens financiers affectées au partenariat

A. Augmenter les ressources affectées au partenariat

L'Europe a mobilisé 730 milliards de USD pour la réunification allemande ; elle a consacré, d'une manière ou d'autres, 60 milliards de USD pour les PECO ; cependant, les pays de la zone MENA (dont la population est presque le double de celle de la zone PECO) n'ont bénéficié de l'afflux européens qu'à hauteur de 15 milliards de USD. La disproportion des enjeux et des capitaux mobilisés est, quelque soit l'angle de vue choisi, criante. Il est vrai que le statut des pays de la zone PECO et de la zone MENA n'est pas le même. Il est vrai aussi que l'ensemble des fonds destinés à la zone MENA n'a pas pu être débloqué¹⁶. Il n'empêche : la totalité de capitaux consacrée par l'Europe au partenariat euro méditerranéen semble assez disproportionnée par rapport aux besoins et aux enjeux qui sont en cause. En toute première approximation (qui devra être affinée), beaucoup d'analystes considère qu'un doublement des sommes budgétisées pour la période à venir constitue un objectif réaliste. Mais pour que cette enveloppe complémentaire joue son rôle de déclencheur de projets palpables, il faut que ces crédits soient débloqués rapidement afin de crédibiliser le rajout d'énergie économique dont doit être porteuse d'une forte association.

B. Augmenter les moyens financiers consacrés au partenariat

Les moyens financiers servent de levier à l'intégration économique des pays du Sud de la Méditerranée. Si on utilise le langage des chiffres : moins de 5 % des échanges des pays de la zone MENA se font sur une base régionale (contre plus de 50

¹⁶ L'argent n'a pas été débloqué pour des raisons qu'il faut analyser plus en détail mais qui relèvent, pour partie au moins, des mécanismes de décision européens.

% pour l'UE). Or il est aujourd'hui démontré que, dans le cadre de la mondialisation, l'intégration régionale constitue un atout pour chacun des pays qui y participent. À quelques exceptions près, les entreprises en phase de mondialisation ne misent plus uniquement sur des considérations de coût de production ; la taille du marché. La capacité d'attraction des IDE dépend donc de plus en plus de l'intégration économique régionale.

Dans ce domaine, la réalité du Sud de la Méditerranée est à part : non seulement son intégration économique est faible par rapport aux autres zones, mais elle a plutôt tendance à stagner. Malgré que l'Europe a, dans ce domaine, une responsabilité : ayant contribué à attirer les économies de cette zone vers son marché intérieur, pour défendre au mieux ses propres intérêts, elle doit contribuer à côté de ces pays, à l'intégration économique des pays du Sud de la Méditerranée. Quand on sait que à peine 10 % des actions MEDA ont un caractère régional, on mesure le chemin qui reste à parcourir. Le supplément d'effort financier consenti par l'Europe en faveur du partenariat euro méditerranéen doit donc se faire sur la base d'une étroite conditionnalité en matière d'intégration économique régionale. Et cette intégration ne doit pas concerner seulement les grands projets d'infrastructure. Elle doit aussi s'appliquer aux projets structurés autour de PME. Si l'intégration économique doit être considérablement accélérée et l'Europe doit contribuer activement à cette évolution. L'intégration politique des pays du Sud de la Méditerranée, notamment ceux du Maghreb, doit se poursuivre à un rythme pressé dans le cadre de l'UMA.

C. Inclure tout dossier économique exclu du partenariat

Un véritable partenariat ne peut être incomplet. Certainement des dossiers sont plus délicats que d'autres. Raison de plus pour les traiter le plus tôt possible, de manière positiviste, sage et graduelle. Dans ce domaine, l'agriculture et des flux de population sont deux dossiers qui doivent être considérés comme prioritaires. Nous essayerons de détailler ces deux dossiers plus tard. Qu'il nous soit juste permis ici d'engager une certaine spéculation du projet d'ensemble. Sur des dossiers aussi délicats, il faut d'abord une volonté politique d'avancer et de voir enfin le

dénouement. Ensuite, la mobilisation des capitaux nécessaires à l'accomplissement des programmes tracés. La concertation regroupant l'ensemble des parties concernées, la programmation dans le temps des efforts et des concessions consentis, par chacun, dans le partenariat a besoin de clarté. Cette clarté est la condition *sine qua non* de l'investissement durable de chacun des partenaires dans ce projet.

1.2. Renforcer l'institutionnalisation du partenariat

La création d'une institution nouvelle ne peut être un but en soi et n'a de sens qu'à une double condition : qu'elle ne duplique pas des institutions existantes et que sa création constitue un plus opérationnel par rapport aux objectifs tracés. Dans le cadre du partenariat euro méditerranéen la création de quelques instances nouvelles au profil et aux missions très différents ont été proposé :

- La Réunion Annuelle des Ministres des Finances et des Gouverneurs (RAMFG).
- Un Observatoire des Investissements Directs Euro méditerranéens.
- Une Organisation Euro méditerranéenne du Textile.
- Un Forum Agricole Euro méditerranéen.
- Une Banque Euro méditerranéenne
- le renforcement des procédures dans les transferts vers le Maghreb.

Les nouvelles instances l'objectif n'étant pas d'empiler les bureaucraties mais, au contraire, de mieux s'adapter à la réalité du terrain. Le processus « 5+5 » pourrait et devrait, d'après ses promulgateurs, servir de cadre au suivi de la mise en oeuvre de réformes différentes.

Dans une première, les ministres des pays des « 5+5 » sont convenus de l'opportunité de développer des jumelages administratifs de manière à échanger des bonnes pratiques et à rationaliser le processus de rapprochement réglementaire et administratif. Ils ont par ailleurs pris note de l'évolution de l'activité du Centre pour

l'innovation dans l'administration publique dans la région euro méditerranéenne, qui vise à améliorer les systèmes de gouvernance.

1.3. Renforcer le rôle des pays du sud méditerranéen dans le partenariat

Les politiques qui inspirent les pays du Maghreb, depuis leurs indépendances, sont dominées par l'intérêt national étroit sans accéder réellement au concept du développement régional et à la confiance mutuelle entre eux. Aux yeux des dirigeants, le lien n'est pas établi entre l'édification un Maghreb uni, le développement économique et la sécurité nationale; pour eux, la voie du bilatéralisme à l'abri des contraintes du multilatéralisme assure le mieux la sécurité, le développement économique et la consolidation de l'Etat. L'enjeu pose trois questions de fond :

.Question n°01 : Les avantages, plus consistants, d'un marché plus vaste mais dont les ressorts échappent à l'autorité exclusive des dirigeants compenseraient-ils le sacrifice du monopole « personnel » sur les décisions économiques ?

L'institution d'un Maghreb intégré crée un engrenage qui implique l'abandon d'une part de souveraineté sur les décisions économiques et sur le contrôle du marché intérieur. L'autorité d'arbitrage dans ce domaine serait transférée à des instances multilatérales appelées à trancher en fonction de l'intérêt objectif et dans l'obligation de transparence que les pays maghrébins devraient admettre normalement.

Question n°02 : quelle confiance dans le partenaire ?

Le pari sur le Maghreb intégré est aussi un pari sur les acteurs appelés à partager la haute responsabilité au nom de l'entité régionale. Les contentieux inter-maghrébins, et plus encore les politiques d'obstruction qui les ont gelés et durcis, n'inspirent guère l'élan de confiance autorisant le passage de l'intention à l'acte. Si l'adhésion au partenariat et au libre échange avec l'Europe signifie la levée des réserves à l'endroit des partenaires du Nord, le blocage du processus Sud Sud trahit des défiances tenaces entre maghrébins. Etant conscient de cette situation, le Maghreb devra s'élever collectivement à la globalisation des intérêts de la région.

Question n°03 : quelles sont la doctrine et structure de la gouvernance pour les Maghrébins ?

Les doctrines et les structures de gouvernance sont contradictoires : Communautaire ou individuelle, démocratique ou autoritaire, centralisée ou multi latéralisée. Une chose est sûr l'alternative de l'intégration régionale ne s'accommode guère de la nature de la gouvernance inhérente au Maghreb ; la raison Euro Méditerranéen illustre à ce niveau un écart flagrant entre le Nord et le Sud que les maghrébin doivent s'efforcer à dépasser.

Section 02 : La dynamisation des investissements directs étrangers vers le Maghreb

La logique du rééquilibrage intra régional retrouve au niveau macroéconomique la distinction qui a été faite entre deux stratégies d'IDE pour les firmes : IDE horizontaux et IDE verticaux. Dans le cas de la « nouvelle intégration régionale », l'opposition correspondante est entre une spécialisation intersectorielle et une spécialisation intra branche qui déborde les implications classiques des unions douanières. Mais le rééquilibrage ne doit pas être cantonné à la sphère commerciale, industrielle et financière, elle concerne aussi la circulation du capital humain.

2.1. Le rééquilibrage des flux d'échange

Dans la version classique de J. Viner, l'effet de l'union douanière sur les échanges intracommunautaires était basé sur la théorie des avantages comparatifs qui est fondée sur une division du travail entre les secteurs. Or l'expérience de l'intégration régionale européenne (l'expérience la plus réussie) montre que les spécialisations entre les territoires des pays membres sont à prédominance intra industrielle entre produits différenciés, entre autres par la qualité. La France et l'Allemagne s'échangent des voitures, mais il ne s'agit pas des mêmes voitures. Les changements par rapport à la théorie ancienne sont dus aux effets d'une intégration régionale qui, désormais, ne porte pas seulement sur les échanges de biens et services mais aussi sur les investissements directs à l'étranger dans la production des biens et

services, dans la circulation des capitaux, et dans la circulation du travail. Il en résulte plusieurs conséquences. Une proportion majoritaire et croissante des échanges intra branches est aussi intra firmes. La spécialisation des territoires résulte largement des choix de localisation des firmes.

Dans une intégration régionale entre économies inégalement développées, les conséquences de cette nouvelle approche ne sont pas les mêmes selon l'écart de développement entre les partenaires. Dans le cas des PECO, qui sont des économies émergentes et non pas en développement, il existe un certain nombre de secteurs (ceux dont la technologie est relativement standardisée, fortement capitalistique, avec un besoin de main-d'oeuvre hautement qualifiée) où ils disposent d'un avantage absolu sur les pays de l'Union européenne. Dans ce cas, il y a une tendance au glissement de ces secteurs vers l'Est et à leur disparition à l'Ouest.

Dans le cas des pays du Maghreb, dans les secteurs industriels du moins, il n'existe pas encore d'avantages absolus (il en va différemment dans les secteurs énergétique, des matières premières et, peut être, de certains produits de l'agriculture). En revanche, ces économies peuvent bénéficier d'avantages comparatifs dans certaines activités à l'intérieur des secteurs (celles qui sont à faible technologie, intense en main-d'œuvre faiblement qualifiée). Les IDE vont entraîner des productions sur place avec réexportation d'une partie ou de la totalité (cas des composants) de la production vers l'Europe. Dans cette hypothèse, il n'y a pas substitution de certains secteurs du Nord par ceux du Sud, mais spécialisation sur la base intra branche qui crée une complémentarité entre les deux régions.

Alors, le résultat de ce phénomène peut être désigné comme un rééquilibrage entre les deux sous régions de la même zone intégrée. Les exportations de l'Union européenne vers le Maghreb ne devront pas se limiter à des produits finis mais aussi des capitaux, de la technologie, des biens d'équipement et ses importations du Maghreb toucheront des produits finis ou des composants. En conséquence, les accords de libre-échange entre l'Union européenne et le Maghreb prennent tout leur

sens. Ils peuvent conduire à une situation plus équilibrée que celle qui résulterait de la seule ouverture des pays du Maghreb aux exportations de l'Union européenne car avec les IDE, ces derniers pays pourront exporter davantage de produits finis.

En outre, le rééquilibrage des IDE n'est pas statique, il est destiné à évoluer dans le temps. En effet, la circulation des biens et, plus encore, des investissements industriels et des technologies qui les accompagnent, l'accroissement des capacités de financement, la circulation des personnes à haute qualification, l'introduction des nouvelles formes de management et d'organisation vont nécessairement s'accompagner d'un élargissement plus haut de la gamme des produits qui se diffusera en amont et en aval des projets vers les entreprises locales.

Enfin, du fait de la multifonctionnalité de la nouvelle intégration régionale il ne faut pas oublier que la possibilité de ce rééquilibrage dynamique ne doit pas concerner uniquement le rééquilibrage des activités industrielles, mais aussi les activités financières et le flux de capital humain.

2.2. La relance de la dynamique financière

L'investissement direct étranger, c'est ce qui manque le plus aux pays du Sud de la Méditerranée : des IDE privés permettant le développement du tissu des PME locales. Par ailleurs, dans cette zone, les investissements sont en majorité des investissements publics. Le ratio de l'investissement public au PIB est un des plus élevés au monde : il a atteint plus de 16 % au début des années 80 avant de revenir à 10 % au milieu des années 90 (deux fois supérieur à la moyenne des pays en développement). Le secteur privé représente dans un certain nombre de pays du Sud de la méditerranée moins de 20 % des crédits bancaires ! Et encore un dernier ratio pour compléter le tableau : les engagements de la B.E.I. en faveur du secteur privé représentent seulement 30 % des engagements de la Banque en Méditerranée. S'ajoute à cela que les investissements et les prêts, publics ou privés, internationaux ou non, privilégient, dans le secteur privé, des grandes entreprises par rapport aux PME. Ce qui

fait, sans aucune contestation possible, l'essentiel de la croissance présente et à venir de cette région du monde est le plus délaissé par les circuits de financements actuels.

Il faut donc stimuler un nouveau processus de financement des entreprises privées du Sud de la Méditerranée. Il faut multiplier les sources financières susceptibles de canaliser l'épargne, surabondantes en Europe, vers des emplois productifs et rentables au Sud de la Méditerranée.

Dans ce domaine, il suffirait, pour commencer, par mettre en oeuvre les réformes dont les contours ont déjà été tracés depuis de nombreuses années. En premier lieu, il faut développer les marchés financiers du Sud de la Méditerranée. Le financement des économies méditerranéennes ne se fera jamais prioritairement par les Bourses ; sachant que, le financement de marché est et restera plus développé au Nord-Ouest, dans les pays anglo-saxons, qu'au Sud. Il faut donc tout faire pour redonner aux marchés boursiers du Sud de la Méditerranée la force qu'ils ont eue au début des années 90. Pour cela, il faut encourager, y compris fiscalement, les investisseurs institutionnels à faire le pari de ces pays émergents. Pour cela, il faut peut-être aussi envisager la double cotation des entreprises de cette région, sur place et sur une bourse européenne. Pour rappel, «.. *des marchés financiers liquides : c'est le plus sûr garant du financement au meilleur coût des entreprises les plus performantes.* »¹⁷ Mais cela ne suffira pas, pour les PME notamment. Il faut donc, en priorité créer et développer dans cette zone une véritable industrie du capital risque.

Dans ce domaine, une réflexion mérite d'être approfondie. La piste de réflexion consiste à faire de l'Europe la plaque tournante des capitaux en provenance du Golfe et en direction des opérations de *private equity*¹⁸ en Méditerranée. Les avoirs des pays du Golfe investis en Europe représentent environ 300 milliards d'USD. Rappelons que l'Europe dispose d'une industrie du capital risque qui rivalise aujourd'hui avec son concurrent américain. Pourquoi ne pas envisager que l'Europe, en sécurisant ces

¹⁷ Cours de Dr. ARHAB, marchés des capitaux internationaux, Université de Bejaia,.

¹⁸ *Private equity* : c'est une prise de participation temporaire dans des entreprises par la banque elle-même dans la perspective de faire fructifier son capital.

opérations d'investissement, participe au recyclage Sud-Sud des capitaux du Moyen-Orient à la recherche de rendements supérieurs à la moyenne ?

Pour un groupe d'économistes français, ceci ne souffre d'aucun questionnement : il faut massivement augmenter la part des capitaux consacrée par l'Europe au capital risque en Méditerranée. Un triplement des sommes allouées à ce type d'intervention paraît un objectif parfaitement réaliste en trois ans. L'argument selon lequel ce sont les opportunités d'investissement qui font défaut est irrecevable dès lors que l'on envisage une présence plus marquée des organismes financiers publics européens sur le terrain.

De plus, une réforme à mettre en place, celle de la garantie des investissements. Il n'y aura pas plus d'IDE si les investisseurs ne se sentent pas en confiance. Cette confiance passe bien sûr par de multiples réformes en matière de gouvernance dans les pays du Sud de la Méditerranée. Mais cette confiance passe aussi par la mise en place et le développement de mécanismes assurantiels¹⁹. D'où, le lancement d'un programme de garantie des investissements en Méditerranée paraît, de ce point de vue, un point de passage obligé de la relance des IDE dans cette zone, en particulier pour les pays perçus comme les plus risqués (Libye et Algérie notamment) et pour les investissements considérés comme les plus aléatoires.

La première piste est celle de l'épargne des Résidents Maghrébins à l'Étranger (RME). L'épargne des RME représente, selon les estimations (par nature, difficiles à établir avec précision), entre 50 et 100 milliards de USD. Dériver 10 % de cette masse de capitaux vers des investissements productifs au Sud de la Méditerranée reviendrait à doubler ou tripler le volume annuel des IDE dans cette zone. Cette dérivation est parfaitement réalisable. En effet, si les investissements des RME de la première et de la seconde génération étaient principalement orientés vers l'achat d'une résidence dans le pays d'origine, ceux de la troisième génération sont beaucoup plus ouverts à des investissements productifs. Ce qui fait défaut en l'occurrence c'est, une fois de plus,

¹⁹ La Coface en France, le Loan Guarantee Scheme et le JSBCL au Japon ont démontré que les mécanismes de garantie partielle des capitaux contribuaient à l'essor des investissements, notamment dans les segments de marchés perçus comme les plus risqués.

des tuyaux financiers permettant de mettre en adéquation cette offre de capitaux avec des projets productifs « bancables » (se dit d'un effet de commerce qui ne peut être réescompté par la banque). La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est adaptée pour mettre en place de tels canaux. Pour peu que leurs modes d'intervention soient quelque peu reformatés et, surtout, que la volonté politique existe.

La deuxième piste de réforme, la relance des IDE vers la Méditerranée. Pour favoriser ce mouvement deux solutions sont possibles, soit la création d'une banque pour le développement de la Méditerranée, soit le renforcement des procédures déjà existantes avec l'idée de promouvoir de nouveaux projets à financer. Quoiqu'il en soit il convient de noter que la Banque Mondiale et la SFI ne jouent plus dans la zone MEDA le rôle que ces deux institutions jouaient dans les années 70 et 80, en partie au moins en raison de l'effet d'éviction provoqué par le faible coût de financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

2.3. Le rééquilibrage des flux de capital humain

On ne peut définir la relocalisation dans la « nouvelle intégration régionale » sans examiner les difficiles problèmes des flux de population. Ce problème déborde très largement celui de la relocalisation industrielle mais en prédétermine pour une large partie les solutions.

Pour ce qui est de l'Europe, le diagnostic est simple. L'Europe vieillit inexorablement et, ce faisant, s'appauvrit :

➤ Les femmes européennes ne font, en moyenne au cours de leur vie, que 1,4 enfants alors qu'il en faudrait 2,1 au moins (chiffre que dépassent les États-Unis) pour renouveler la population (rare domaine dans lequel la France est, avec l'Irlande, en avance sur le reste de l'Europe).

➤ L'âge médian de la population des Quinze, qui est, aujourd'hui de 38,5 ans, sera en 2050 de 48,5 ans (l'Europe du Sud tirant vers la sénilité l'Europe du Nord).

➤ Même avec un taux de 2,1 enfants par femme et un doublement du flux d'immigration, l'Europe n'assurerait en 2050 qu'un ratio de 2,5 jeunes pour un vieux contre 4 pour 1 aujourd'hui, d'où une accentuation inéluctable des problèmes concernant le financement des retraites.

Malgré l'élargissement de l'Union pas de grand changement dans ce domaine. La plupart des études convergent, en effet, vers un potentiel migratoire de 3 à 5 millions d'individus sur une période de 30 ans (dont la 3/4 en direction de l'Allemagne et de l'Autriche). Mais cet apport de capital humain ne se fera pas de manière aussi simple et surtout aussi rapide que certains le prévoient. D'abord la chute de la natalité dans les pays récemment adhérents de même que le phénomène de rattrapage économique, constituera autant de freins au déplacement des populations. Mais surtout, le cadre du Traité d'adhésion définit une période de transition de 5 à 7 ans qui ralentira considérablement ce mécanisme de déplacement. Dès lors, l'Europe ne peut, à court terme au moins, compter que sur elle-même. Il faut donc encourager de manière « sélective » l'immigration en Europe.

Sur l'autre rive de la Méditerranée, le problème est au moins aussi grave mais pour des raisons différentes. C'est celui de l'arrivée sur le marché du travail d'une population jeune et formée, en quantité sans commune mesure avec les flux passés. Le dernier rapport de la Banque Mondiale sur la zone MENA (Middle East and North Africa) tire la sonnette d'alarme dans ce domaine : au cours de la période 2000-2010, le nombre d'entrants dans la population active sera en moyenne de 4,2 millions par an, soit le double des nouveaux entrants des décennies précédentes. Il faut donc de la croissance pour absorber cette nouvelle main-d'oeuvre : 40 millions d'emplois seront ainsi à créer dans ces pays au cours des 15 prochaines années afin de maintenir le taux de chômage à son niveau actuel, considéré comme déjà trop élevé. Mais ce problème est rendu encore plus complexe par le fait que dans ces pays, un important effort éducatif ayant été fait, le niveau de qualification, et donc les attentes, de cette population sont significativement plus élevés que par le passé.

Il est clair qu'un accroissement des flux migratoires entre les deux rives de la Méditerranée ne va pas sans poser de problèmes sociologiques et politiques autant qu'économiques. Mais l'exemple des États-Unis est là pour montrer qu'il est parfaitement possible de gérer ces problèmes. Avec 56 millions d'immigrés et d'enfants d'immigrés, soit un cinquième de la population américaine, les États-Unis ont un coût social qui paraît à ce jour acceptable, un taux d'immigration deux fois supérieur à celui de l'Europe (6,6 % contre 3,5 % en Europe). L'Europe a donc encore de la marge.

Pour faire face à ce double défi, la rive Nord beaucoup plus insistante à réagir et vite, sans sous-estimer la complexité des problèmes posés. Une politique européenne d'immigration devrait commencer par être appliquée et ce dans les trois volets qui structurent toute politique d'immigration (le statut des réfugiés, la politique d'asile et la politique de visas). Toute fois, En dehors d'un schéma d'harmonisation toute politique souverainiste dans ce domaine doit être condamnée. Elle ne peut viser qu'à jouer avec les cartes les plus précieuses qui soient, à savoir les êtres humains.

La politique européenne d'immigration doit, par ailleurs, s'appuyer sur deux piliers :

- En premier lieu, une lutte à l'échelle européenne contre l'immigration clandestine. Cette lutte ne peut et ne doit se faire efficacement qu'à l'échelle communautaire. Cette lutte passe peut-être par des mesures difficiles à définir et à mettre en oeuvre. Mais, au-delà d'une indispensable banque de données des visas accordés, elle passe probablement aussi par la création d'une véritable police des frontières européennes.

- En second lieu, la politique européenne d'immigration doit aussi et surtout passer par des flux migratoires officiels plus intenses. Le plus important dans ce domaine consiste à trouver un équilibre dans ces flux. Il faut donc chercher des accords permettant à l'Europe de compenser son déficit en main-d'oeuvre mais aussi aux pays du Sud de la Méditerranée à maîtriser le capital humain.

Cela passe, bien sur, avant tout, par l'encouragement des investissements directs européens dans cette zone, mais cela doit passer aussi par des dispositifs spécifiques. Ces dispositifs doivent aider les pays du Sud de la Méditerranée à mieux maîtriser le flux de diplômés, favoriser le rééquilibrage des formations supérieures en faveur des formations scientifiques. Ensuite, faciliter les flux de capital humain entre le Sud et le Nord de la Méditerranée. Par la redéfinition des conditions d'attribution des bourses d'étude.

Ces différentes mesures ne constituent en rien des solutions miracles à l'ensemble des problèmes posés par les flux migratoires entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Elles présentent toutefois l'avantage de faciliter de manière significative la re-localisation des activités économiques entre ces deux zones. Et surtout elles présentent l'avantage de pouvoir être mises en oeuvre très rapidement. Ce qui, compte tenu de l'urgence des défis à relever dans ce domaine, constitue un plus certain à l'intégration des pays du bassin méditerranéen.

Section 03 : Les perspectives sectorielles

3.1. Le secteur agricole

Il faut réaffirmer et assumer le rôle central de l'agriculture pour les deux rives de la méditerranée. Un rôle macroéconomique dans un pays comme le Maroc où le produit agricole représenté 45 % de la consommation des ménages. Ainsi la politique économique des pays méditerranéens doit se définir dans un vecteur colinéaire de croissance pour faire face à l'évolution des marchés mondiaux des produits agricoles.

Pour d'excellentes raisons, la définition d'un avenir prospère, d'autant partagé, n'est possible que si toute politique dans ce domaine soit marquée par, du moment que le multilatéralisme agricole progresse et rend tout débat sur les préférence régionales chaque jours plus vain.

En effet, la Politique Agricole Commune (PAC)²⁰ a connu deux réformes pendant la décennie 90 : la première, 1992, avait notamment pour objectif de résoudre les difficultés des négociations multilatérales du Cycle de l'Uruguay et la seconde, est en cours de discussion au sein de la Commission européenne. Cette dernière engagée en 1999 au titre de l'Agenda 2000 est une nouvelle réforme doit fixer les orientations budgétaires de l'Union pour la période 2000-2006 ; celle-ci, vise à répondre aux impératifs des nouvelles négociations multilatérales et à préparer l'élargissement de l'UE. L'Organisation Commune des Marchés (OCM) des fruits et légumes est aujourd'hui l'une des plus « libérales » : ces produits reçoivent à peu près 4% du budget total du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), alors qu'ils comptent pour 18% de la valeur ajoutée brute agricole communautaire. Toutefois la question agricole euro méditerranéenne dépend encore de la réforme de la PAC.

De ce fait, une nouvelle « politique de coopération agricole euro méditerranéenne » a commencé. Déjà, en 2003, le principe du découplage des aides a été adopté, qui bouleverse très profondément les règles du jeu actuelles et qui aura donc, à terme, des effets majeurs en termes de comportements des agriculteurs européens, y compris pour ce qui concerne les nouveaux entrants. À moyen terme, il est clair que les subventions agricoles, européennes autant qu'américaines, devront être diminuées puis supprimées.

On ne peut, au nord, se féliciter de consacrer chaque année 50 milliards de USD à l'Aide Publique au Développement quand, d'un autre côté, on pénalise, chaque année, les agriculteurs du Sud à concurrence de 250 milliards de USD, au travers de subventions diverses et variées en faveur des agriculteurs du Nord. Mais à court terme le problème n'est pas seulement celui-ci. Alors, La relance de la coopération agricole euro méditerranéenne est plus que indispensable.

²⁰ La PAC est une politique menée par l'Union européenne (UE) dans le domaine agricole, visant à assurer une stabilité des prix sur les marchés, à garantir un revenu minimum à certains agriculteurs et à améliorer les conditions de la production agricole en agissant sur les structures de la production.

3.2. L'enjeu énergétique

Du côté occidental, la méditerranée sépare deux groupes de pays dans le domaine énergétique : les pays du Nord sont plus riches et plus consommateurs d'énergie mais beaucoup moins dotés en ressources énergétiques que ceux du sud. En effet, l'Algérie, la Libye et l'Égypte, Ces trois pays contiennent, à la porte de l'Europe, environ 5 % des réserves mondiales de gaz naturel et 3 % des réserves de pétrole ; le montant officiel des réserves estimées est probablement sous-estimé. En outre, tous les pays du Sud possèdent d'importantes ressources solaires et éoliennes (qui fonctionnent par l'énergie du vent). Alors, la complémentarité Nord-Sud existe et incontestable ; elle est exploitée depuis de nombreuses années mais elle peut être encore approfondie. Cet avantage « naturel » et la hausse des cours de pétrole (dépassant les 60 USD /baril) permettra, avec une bonne gestion, aux pays exportateurs comme l'Algérie et la Libye d'en profiter pour relancer et achever les réformes de leurs économies.

Cependant l'élargissement de l'UE à l'Est ne fait, naturellement, que consolider l'intérêt de développer nos relations énergétiques avec le Nord. En effet, la plupart de ces nouveaux membres couvrent une partie de leurs besoins énergétiques à partir de gaz russe importé. A condition d'une forte croissance de la demande de gaz, il est donc souhaitable de conquérir d'autres marchés et de prévoir les conflits éventuels en Russie.

Il est clair qu'en Europe, la construction progressive d'un marché unique de l'énergie, plus ouvert et plus concurrentiel, est un processus qui s'étendra progressivement à la plupart des pays de cette zone. Par ailleurs, les pays partagent un même souci pour la sécurité des approvisionnements énergétiques et la prise en compte des problèmes d'environnement. La Méditerranée est un carrefour d'échange ; elle est aussi un passage fréquent pour plusieurs tankers. Géographiquement, Mer quasiment fermée, elle constitue un espace écologique fragile qui mérite d'être protégé.

Le partenariat euro méditerranéen dans le domaine de l'énergie est développé essentiellement à travers les actions du Forum de l'énergie qui a affiché ses priorités. Ainsi, dans plusieurs réflexions, on insiste sur quelques priorités notamment :

- ✚ La multiplication des infrastructures d'échange.
- ✚ Les réformes d'ouverture aux investissements internationaux et les questions de politique énergétique commune.
- ✚ L'articulation des marchés Nord-Sud et Est-Ouest.

3.3. Le secteur des textiles

Le textile, habituellement (TH), représente aujourd'hui un secteur décisif pour un bon nombre de pays du Maghreb (Maroc 35 %, Tunisie 40 %, des exportations). Le TH s'organise autour d'un réseau de PME, PMI qui s'efforcent de s'adapter à la nouvelle concurrence mondiale. Le coût du facteur travail (coûts salariaux), dans ce secteur, est compétitif par rapport au coût Européen, puisqu'il représente en moyenne de 5 à 15% de ceci. Mais la productivité modeste du travail balance cette forte compétitivité-prix. Une étude du CEPII (2001) a montré que les écarts de productivité dans le textile entre le Maroc ou la Tunisie et la France peuvent aller de 1 à 2.

Avec l'évolution institutionnelle²¹ de la filière du textile, il apparaît, aux spécialistes en la matière dans le Maghreb, que la concurrence en provenance de Chine va dominer l'évolution du secteur pour les prochaines années, et qu'elle risque d'intervenir dans des conditions déloyales. En effet, la Chine possède aujourd'hui peut vraiment tirer profit des coûts salariaux (non compensé par les différences de productivité) par rapport au Maghreb ; elle profite de la libéralisation sans respecter toutes les règles de l'OMC, et elle ajoute à tout cela un avantage de taux de change puisque le yuan suit le dollar américain à la baisse.

²¹ Le démantèlement prochain de l'accord ATV – accord relatif aux textiles et vêtements – et l'entrée de la Chine dans l'OMC vont affecter le marché mondial dans le textile et habillement.

Les nouvelles données mondiales poussent les pays euro méditerranéens (5+5) à privilégier comme domaines d'application quelques grands secteurs industriels, dont la filière textile. Pour se faire, un nouveau partenariat entre le Nord et le Sud de la Méditerranée doit pour le TH, privilégier des objectifs de qualité pour les productions et de compétitivité sans dumping social. Cela se concrétisera par :

- L'aide les producteurs du Maghreb à répondre à la concurrence venant d'Asie; en montant en gamme dans leurs productions, en améliorant les circuits de distribution et concrètement, à travers plus d'investissements, de R&D dans la filière, par la prime donnée à la qualité et à la créativité.
- passer de la sous-traitance (qui bride les initiatives des producteurs) à la co-traitante, relation plus équilibrée entre acheteurs et confectionneurs, et qui laisse plus de place à la créativité et à la recherche de valeur ajoutée.

Enfin, pour faciliter la réalisation des ces objectifs, il faut mettre en place une organisation Euro-Med du textile et de l'habillement (OEMTH) et avoir comme champ privilégié en matière de formation la filière du textile et le métier de la mode.

3.4. Le savoir et le transfert technologique

Pour déclencher un cercle vertueux des échanges et de développement entre les partenaires des« 5+5 », le savoir est décisif. Un savoir sous différents contenus (technique, gestion, commercial,...ect) doit être transformé en concret et adapté au terrain.

a) L'organisation du savoir à partir de la relocalisation des entreprises

Pour comprendre cet axe stratégique, il faut partir de l'évolution économique qui est entrain de se produire en Europe. « L'Europe des entreprises » et surtout des industries n'a qu'un mot en tête « délocalisation », ceci pose un nombre de questions surtout pour les PME.

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de comprendre la démarche actuellement en cours. On peut se dire que les entreprises obéissent à quatre (04) soucis ; coût, marché, tremplin et partenariat. C'est dans ce dernier point (Partenariat) d'une logique de relocalisation que les partenariats Euro-Mad n'oublie pas de le mettre en avance car il paraît plus pour les firmes en particulier aux PME, il s'agit des bases des politiques de savoir même dans la dynamique de relocalisation.

b) S'appuyer sur les expériences et dynamiques européennes

L'approche des « 5+5 » doit se situer autour de cette perspective; après une première réponse à travers des actions s'agissant de :

- La création d'un enseignement à distance
- L'accroissement de la mobilité des étudiants que des professeurs.
- La bibliothèque virtuelle à vue journalière.

Il faudra d'abord faire un diagnostic plus précis sur les besoins réels des pays en action et la formation à tous les niveaux doit être adaptée aux réalités locales car c'est assez souvent les sciences humaines et de la culture qui en est la victime alors qu'elle sont nécessaires au développement.

Conclusion

Le renforcement du partenariat euro méditerranéen nécessite un changement constitutif. L'histoire des tentatives avortées depuis le lancement du processus de Barcelone, en 1995, nous livre des enseignements de tailles. Rien ne peut se réaliser si la philosophie de coopération est calquée d'un schéma des relations entre « un centre » et « sa périphérie ». A ce moment la, il serait un partenariat qui se voudrait mutuellement bénéfique et serait susceptible d'entraîner le décollage économique de toute la région.

Le partenariat euro- maghrébin doit être conçu comme moyen d'intégration des économies maghrébines afin de créer un ensemble économique prépondérant en terme

de production et de marché. Il doit déboucher à terme sur les complémentarités régionales des systèmes productifs nationaux susceptibles de lever le défi de la concurrence qu'impose une zone de libre échange.

Les perspectives de la réalisation d'un « bloc décisif » déclanchant de l'intégration euro méditerranéenne doit passer forcément par : 1) Le renforcement des moyens et des institutions du partenariat ; avec l'augmentation de moyens financiers alloués au partenariat et la création d'institution opérationnelle sur le terrain. 2) La dynamisation des investissements vers le Maghreb; en encourageant les investissements directs étrangers et le rééquilibrage des échanges et de flux migratoire.3) La relance de la coopération agricole euro méditerranéenne, approfondir le dialogue énergétique et privilégier comme domaines d'application quelques grands secteurs industriels. Enfin, on insiste sur une volonté politique réelle pour bien faire.

Conclusion générale

Les théories du commerce mondial montrent que le libre échange est dans son ensemble, économiquement plus bénéfique que le protectionnisme. Ainsi, la régionalisation du commerce, ne vise plus seulement le simple abaissement tarifaire mais aussi l'intégration. Se sont de suffisantes raisons pour tracer le chemin « le plus cours » à la construction des zones de prospérité.

Les signataires des accords de Barcelone, à la recherche d'un partenariat euro méditerranéen, présentent on ne peut plus, des disparités apparentes. D'un côté l'Union européenne, ensemble de 15 pays élargie à 27, unis dans un marché et une politique commune, qui se situent tous parmi les premiers du globe si l'on retient comme indice l'indicateur de développement humain (IDH). De l'autre, des partenaires en rangs dispersés (voire divisés comme c'est le cas au Moyen Orient). On retrouve la même dissymétrie quels que soient les critères retenus, tant sur le plan économique (PIB, balance commerciale, etc. où les écarts sont important), que sur le plan social (taux de scolarisation, analphabétisme, espérance de vie, etc.). Ce déséquilibre entre partenaires s'accompagne évidemment d'un déséquilibre sur le plan politique entre des pays connaissant de longues traditions démocratiques et des régimes très fortement autoritaires, sans parler du poids politique extrêmement faible de la plupart des pays de la rive sud de la Méditerranée.

Après plusieurs années de son lancement, les obstacles auxquels le processus de Barcelone, en général, se joute ne peuvent être dépassés que par la prise en compte des réalités politiques, économiques et sociales des pays de la rive sud. La sous-régionalisation, une solution raisonnable, peut armer le Maghreb en janissaire de l'intégration euro méditerranéenne. Ainsi le dialogue entre les dix pays de la méditerranée occidentale doit avoir pour avantage premier d'assigner clairement les priorités, et de jeter les bases d'une stratégie qu'elle déclenche par sous-régions ou par pays en direction de la région toute entière afin de parvenir aux intérêts et objectifs souhaités.

Pour cela, il faut, dès à présent, mettre en place des instruments économiques mais également institutionnels et définir des politiques de nature à faciliter l'établissement d'un partenariat euro méditerranéen capable de mettre en valeur des complémentarités. Ces dernières permettront à l'ensemble des partenaires de la région d'évoluer dans un contexte stable et durable. Cela se fera de manière à accélérer :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'homme.

- La mise en oeuvre des Accords d'Association (non conclus ou obsolètes), avec un accent particulier sur le développement du marché euro méditerranéen et la réforme économique et sociale liée à la mise en oeuvre de ces Accords (comme la mise à niveau des entreprises).

- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, en vue d'aider les signataires des Accords d'Association à établir un réel libre-échange.

Nous sommes séduits, comme d'autres, de la perspective euro –Maghrébine. Elle doit être conçue comme moyen d'intégration des économies maghrébines afin de créer un ensemble économique prépondérant en termes de production et de marché. Il doit déboucher à terme sur les complémentarités régionales des systèmes productifs nationaux susceptibles de lever le défi de la concurrence qu'imposent d'autres zones de libre échange d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est.

Bibliographie

Ouvrages :

- B. KHADER : « *Le partenariat euro-méditerranéen : le processus de Barcelone, une synthèse de problématique* », « *Les nouveaux accords entre l'Union européenne et les pays arabes* », le partenariat euro-méditerranéen vu du sud, ed. Centre Tricontinental _Louvain-la-Neuve, Belgique, 2001.
- G. LAFAY : « *Comprendre la Mondialisation* », 2° ed. ECONOMICA, Paris, 2007.
- M. FOUQUIN, Jean-Marc SIROEN, « *Régionalisme et multilatéralisme sont-ils antinomiques ?* » Economie internationale, la revue de CEPII N°74, 2° trimestre, 2008.
- M. FREUDENBERG, Guillaume GAULIER, Deniz UNAL-KENSENCI, « *La régionalisation du commerce internationale* », Economie internationale, la revue de CEPII N°74, 2° trimestre, 2008.
- R. DEHEM : « *PRECIS DE LA THEORIE ECONOMIQUE* », les presses de l'Université LAVAL Québec, 1978.

Rapports et autres documents :

- Le commerce mondial au XXI siècle, Institut français des relations internationales, 2012.
- D. SCHMID, « Optimiser le processus de Barcelone », Occasional Papers, n° 36 juillet 2012.
- Mémoire des économistes français, « *5+5, l'ambition d'une association renforcée* », 2010.

- Mémoire de post-graduation, « contribution à la définition des conditions de succès des accords de partenariat Euro-méditerranéens – cas de la mise à niveau au Maghreb- », M. OUCHICHI, 2003/2004.
- Rapport du CNES, sur la conjoncture économique et sociale d'Algérie pour l'année 2000,2001, 2002, 2003,2004 ,2005
- Les actes du colloque international « L'espace économique de la méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives », université de Bejaia le 25&26 juin 2000.
- Les actes du colloque international « L'intégration économique des pays arabes : un mécanisme pour améliorer et stimuler les accords d'association euro- arabes », université de Sétif le 8&9 mai 2004.
- Rapport annuel du programme MEDA 1999, 2000 ; 2005 Bruxelles le COM .
- Rapport de FEMISE 1999, 2000, 2001, 2002.
- Banque Mondiale : Rapport annuel sur la croissance et le développement 1999, 2000, 2001, 2002.2003, 2004,2005.
- Déclaration de Barcelone.
- Texte de l'accord du GATT, 1947.
- Textes des accords d'association de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc avec l'Union européenne.
- Revue du FMI : Finance & développement mars, juin, septembre, décembre 2004 et mars 2005.
- CD-ROM : Encyclopédie ENCARTA, 2020.

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

<u>Tableau n°01</u> : <i>Récapitulatif des principaux déterminants des échanges internationaux</i>	12
<u>Tableau n° 02</u> : <i>Présentation sur l'état d'avancement des accords d'association</i>	26
<u>Tableau n° 03</u> : <i>La diversité des accords liant les PTM à l'UE</i>	27
<u>Tableau n° 04</u> : <i>Engagement et paiement de MEDA en Millions d'Euro</i>	33
<u>Tableau n° 05</u> : <i>Prêts de la BEI par pays entre 1995 et 2005 (en millions d'euros)</i>	34
<u>Tableau n° 06</u> : <i>Indicateur macroéconomiques du Maghreb</i>	45
<u>Tableau n° 07</u> : <i>LE PIB par branche d'activité économique (en %)</i>	47
<u>Tableau n° 08</u> : <i>Flux d'IDE en provenance du monde durant la période MEDA</i>	48
<u>Tableau n°09</u> : <i>indicateurs sociaux en Afrique du Nord</i>	53
<u>Tableau n°10</u> : <i>Taux de chômage et emploi</i>	54
<u>Tableau n°11</u> : <i>indicateurs de la pauvreté dans les pays du Maghreb</i>	54
<u>Tableau n°12</u> : <i>Indicateur macroéconomique des pays de la rive Nord</i>	55

Graphiques

<u>Graphique n° 1</u> : <i>Processus de Barcelone : schéma général d'organisation</i>	32
<u>Graphique n° 02</u> : <i>Flux des IDE entrants au Maghreb</i>	49
<u>Graphique n°03</u> : <i>la dette extérieure du Maghreb</i>	50

Annexes

Annexe 01 : Engagement et paiement de MEDA I (en millions d'Euros)

MEDA I													
Coopération bilatérale	1995		1996		1997		1998		1999		1995-1999		% P/E
	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P	
Algérie	---	---	---	---	41	---	95	30	28	0,2	164	30,2	18,40
Cisjordanie/Gaza*	03		20		41		5		42	54	111	54	48,65
Egypte	---	---	75	0,1	203	1,9	397	88	11	67,1	686	157,1	22,91
Jordanie	7	---	100	60	10	40	8	6,8	129	1,6	254	108,4	42,67
Liban	---	---	10	---	86	---	---	---	86	1,2	182	1,2	0,66
Maroc	30	---	---	0,8	235	31,4	219	41,7	172	53,7	656	127,6	19,45
Syrie	---	---	13	---	42	---	---	---	44	---	99	0,00	0,00
Tunisie	20	---	120	41,4	138	61,3	19	9,1	131	56,2	428	168	39,25
Total bilatéral	60	0,00	338	102,3	796	134,6	743	175,6	643	234	2580	646,5	25,05
Régional**	113	50	32	52,7	115	73,2	66	46,6	154	6,3	480	228,8	47,66
TOTAL	173	50	370	155	911	207,8	809	222,2	797	240,3	3060	875	28,60
Ratio P/E		28,90%		41,89%		22,81%		27,47%		30,15%			

*Répartition des paiements non disponible pour la période 1995-1999 ; ** inclus l'assistance technique et l'allocation globale

Source : Rapports annuels du programme MEDA, 1995-1999.

Annexe 02 : Engagement et paiement de MEDA II (en millions d'Euros)

MEDA II												
Coopération bilatérale	2000		2001		2002		2003			2000-2003		% P/E
	E	P	E	P	E	P	E	P		E	P	
Algérie	30,2	0,4	60	5,5	50	11	41,6	15,8		181,8	32,7	18,00
Cisjordanie/Gaza*	96,7	31,2	---	62,2	100	80,6	81,1	60,3		277,8	234,3	84,3
Egypte	12,7	64,4	---	62,5	78	25,7	103,8	56,9		194,5	209,5	107,7
Jordanie	15	84,5	20	10,9	92	49,7	42,4	46,9		169,4	192	113,3
Liban	---	30,7	---	2	12	5,7	43,7	24,1		55,7	62,5	112,2
Maroc	140,6	39,9	120	411	122	101,9	142,7	102,4		525,3	285,3	54,3
Syrie	38	0,3	8	1,9	36	8,5	0,7	10,1		82,7	20,8	25,1
Tunisie	75,7	15,9	90	69	92,2	89,5	48,7	63,3		106,6	243,7	79,5
Total bilatéral	408,9	267,3	298	255,1	582,2	372,6	504,7	385,8		1393,8	1280,8	71,4
Régional**	159,8	48	305,3	62,7	29,4	81,4	95,6	111,9		590,1	304	51,5
TOTAL	568,7	315,3	60,3	317,8	611,6	454	600,3	497,7		2383,9	1584,8	51,5
Ratio P/E		55,44%		52,68%		74,23%		82,9%				

*Répartition des paiements non disponible pour la période 1995-1999 ;** inclus l'assistance technique et l'allocation globale.

Source : Rapports annuels du programme MEDA, 2000-2003.

Annexe 03 : Revenu par habitant, IDH et ISDH¹ des (10) pays en méditerranée occidentale, année 2000.

Pays de méditerranée occidentale (5+5)		Revenu par habitant (En dollars U.S.)	IDH* & rang mondial du pays	ISDH & rang mondial du pays
Pays de la rive sud	Algérie	1 580	0,697 (106)	0,679 (90)
	Libye	/	0,773 (64)	0,753 (61)
	Maroc	1 180	0,602 (123)	0,585 (102)
	Mauritanie	370	0,438 (152)	0,429 (127)
	Tunisie	2 100	0,722 (97)	0,709 (81)
	Moyenne de La zone	1 307,5	/	/
Pays de la rive nord	Espagne	15 080	0,913 (21)	0,906 (21)
	France	24 090	0,928 (12)	0,926 (12)
	Italie	20 160	0,913 (20)	0,907 (20)
	Malte	/	0,875 (30)	0,860 (30)
	Portugal	11 120	0,880 (28)	0,876 (28)
	Moyenne de la zone	1 761,5	/	/

* Indice de Développement Humain.

Sources : Construit à partir des données :

IDH et ISDH : PNUD, rapport mondial sur le développement humain 2002.

Revenu par habitant : Banque Mondiale, *World development indicators 2002*.

¹ Indicateur Sexospécifique de Développement Humain. Depuis quelques années, l'ONU a ajouté ce nouvel indice qui comprend les trois données utilisées pour l'IDH mais en comparant les deux sexes dans chaque pays, par exemple l'égalité entre les sexes donnera un ISDH égal à 1.

Sommaire

Sommaire	
Introduction générale	01

Chapitre I : Les relations commerciales internationales

Introduction	03
Section 01 : Les déterminants du commerce mondial	04
1.1. Les déterminants macroéconomiques du commerce mondial.....	04
1.2. Les déterminants microéconomiques du commerce mondial	07
Section 02 : Les alternatives de la libéralisation commerciale	14
2.1. La libéralisation commerciale multilatérale	14
2.2. La libéralisation commerciale régionale.....	16
2.3. La libéralisation commerciale unilatérale.....	17
2.4. Le choix de libéralisation commerciale	17
Section 03 : Evolution des relations commerciales internationales	18
3.1. Multilatéralisme et régionalisme.....	18
3.2. La géopolitique du régionalisme.....	19
3.3. La régionalisation du commerce international.....	20
Conclusion	21

Chapitre II : Rétrospective historique des relations euro méditerranéenne

Introduction	21
Section 01 : les relations avant 1995	22
1.1. Les relations bilatérales des années 60	22
1.2. La politique méditerranéenne globale	22
1.3. La politique méditerranéenne rénovée	23
Section 02 : La dynamique de Barcelone	24
2.1. Le sommet de Barcelone	24
2.2. Les innovations de Barcelone	25
2.3. Les actions de financement du partenariat (MEDA)	31
Section 03 : Les contraintes et les perspectives du processus de Barcelone	35
3.1. Les contraintes du processus	35
3.2. Les perspectives du processus	37
Conclusion	39

Chapitre III : Le partenariat euro –méditerranéenne : Cas de la méditerranée occidentale « 5+5 »

Introduction	40
Section 01 : Présentation des deux parties partenaires en méditerranée occidentale.....	41
1.1. Appellations et enjeux du concept.....	41
1.2. Aperçus socio-économique des «cinq plus cinq».....	45
1.2.1. Caractéristiques socioéconomique du Maghreb	46
A. Caractéristiques économiques du Maghreb	46
B. Caractéristiques sociales du Maghreb.....	53
1.2.2. Aperçu macroéconomique des pays de la rive Nord.....	56
Section 02 : La base du dialogue des « 5+5 ».....	57
2.1. Les intérêts européens en méditerranée.....	57
2.2. Les intérêts maghrébins en méditerranée.....	60
2.3. Les intérêts communs.....	62
Conclusion	63

Chapitre IV : Les perspectives du partenariat euro-méditerranéen dans le cadre des « 5+5 »

Introduction	64
Section 01 : Le renforcement des moyens et des institutions du partenariat euro méditerranéens.....	65
1.1. Augmenter les ressources et les moyens financiers affectés au partenariat.....	65
1.2. Renforcer l'institutionnalisation du partenariat.....	67
1.3. Renforcer le rôle des pays du sud méditerranéen dans le partenariat.....	68
Section 02 : La dynamisation des investissements directs étrangers vers le Maghreb.....	69
2.1. Le rééquilibrage des flux d'échange.....	69
2.2. La relance de la dynamique financière	71
2.3. Le rééquilibrage des flux de capital humain.....	74
Section 03 : Les perspectives sectorielles.....	77
3.1. Le secteur agricole.....	77
3.2. Le dialogue énergétique	79
3.3. Le secteur des textiles	80
3.4. Le savoir et le transfert technologique.....	81
Conclusion	83
Conclusion générale	84

Liste des tableaux et graphique

Annexes

Bibliographie

Résumé :

Notre travail survolera quelques questions principales de l'intégration économique internationale, notamment, dans la région de la méditerranée durant la période MEDA. Les regroupements régionaux, basés sur le libre échange, qui semblent être efficaces pour promouvoir la croissance et le développement durable tardent à se dessiner. La réalité du partenariat euro méditerranéen lancé en 1995 authentifie la panne du processus de Barcelone. Les tentatives de la relance du dialogue Nord –Sud et la formation d'un Bloc décisif entre les dix pays de la méditerranée occidentale constituent une perspective régionale pour une zone de paix et de prospérité. Ainsi, l'ensemble des partenaires devra classer les priorités et écarteler les obstacles afin de partager l'avenir et de réduire l'écart existant entre le Nord et le Sud.

Mots clés : commerce mondial, libéralisation commerciale, régionalisme, multilatéralisme, processus de Barcelone, partenariat Euro-Méditerranéen, Méditerranée occidentale, Maghreb,...etc.

Summary:

Our work will cover some main issues of international economic integration, particularly in the Mediterranean region . Regional groupings based on free trade, which seem to be effective in promoting growth and sustainable development, are slow to take shape. The reality of the Euro-Mediterranean partnership launched in 1995 authenticates the breakdown of the Barcelona process. The attempts to prelaunch the North-South dialogue and the formation of a decisive bloc between the ten countries of the western Mediterranean constitute a regional perspective for an area of peace and prosperity. Thus, all the partners will have to classify the priorities and remove the obstacles in order to share the future and reduce the existing gap between the North and the South.

Keywords: world trade, trade liberalization, regionalism, multilateralism, Barcelona process, Euro-Mediterranean partnership, Western Mediterranean, Maghreb, etc.

ملخص:

سيغطي عملنا بعض القضايا الرئيسية للتكامل الاقتصادي الدولي، ولا سيما في منطقة البحر الأبيض المتوسط. إن التجمعات الإقليمية القائمة على التجارة الحرة، والتي يبدو أنها فعالة في تعزيز النمو والتنمية المستدامة، تتشكل ببطء. تؤكد حقيقة الشراكة الأورو متوسطة التي انطلقت في عام 1995 انهيار عملية برشلونة. تشكل مفاوضات إعادة إطلاق الحوار بين الشمال والجنوب وتشكيل كتلة حاسمة بين الدول العشر الواقعة في غرب البحر الأبيض المتوسط منظورًا إقليميًا لمنطقة سلام وازدهار. وبالتالي، سيتعين على جميع الشركاء تصنيف الأولويات وإزالة العقبات من أجل تقاسم المستقبل وتقليص الفجوة القائمة بين الشمال والجنوب.

الكلمات المفتاحية: التجارة العالمية، تحرير التجارة، الإقليمية، التعددية، عملية برشلونة، الشراكة الأورو متوسطة، غرب البحر الأبيض المتوسط، المغرب، إلخ...